GRC
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

GAZETTE

AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ POLICIÈRE DEPUIS 1938

VOL. 73, Nº 2, 2011

LA JEUNESSE
PRÉVENTION
INTERVENTION
RÉPRESSION

FILET DE SÉCURITÉ
LES MESURES DU CANADA POUR METTRE LE GRAPPIN SUR LES PRÉDATEURS DU WEB P.10

LA GUERRE CONTRE L'INNOCENCE
METTRE UN TERME À L'EXPLOITATION DES ENFANTS SOLDATS P.16

DERRIÈRE LES BARREAUX
LA BRIGADE PÉNITENTIAIRE S'ATTAQUE AUX CRIMES COMMIS ENTRE DÉTENUS P.33

RCMP-GRC.GC.CA

Gendarmerie royale du Canada | Royal Canadian Mounted Police

Canada

COLLÈGE CANADIEN DE POLICE
CANADIAN POLICE COLLEGE

35 ANS D'EXCELLENCE

EN FORMATION POLICIÈRE DE POINTE
POUR TOUS LES SERVICES DE POLICE

INSCRIVEZ-VOUS AUJOURD'HUI!

➤➤➤ WWW.CPC-CCP.GC.CA

LA BIBLIOTHÈQUE DU CCP... VOTRE CONNEXION AU SAVOIR POLICIER

WWW.CPC-CCP.GC.CA/LIBRARY-BIBLIO

GAZETTE
Au service de la communauté policière depuis 1938
Vol. 73, N° 2, 2011
Une publication de la Gendarmerie royale du Canada

DOSSIER

8 Policiers éducateurs : enseigner et non prêcher
10 Localiser les contrevenants et sauver les enfants victimes d'exploitation
12 Débat de spécialistes : Quelle est la meilleure façon de réduire la criminalité chez les jeunes?
15 Collaboration entre jeunes et policiers à la résolution de problèmes communautaires
16 Le projet Child Soldier Initiative : un plaidoyer pour l'innocence
18 Nouvelles normes canadiennes pour la prévention de l'abus de drogues chez les jeunes
20 Projet Wrap de Surrey : pour une approche communautaire des gangs
22 Psychose précoce et conseils d'intervention
24 Évaluer la menace posée par la violence dans les écoles
26 Radicalisation de jeunes somaliens : point de vue des É.-U.
29 Le cinéma, un puissant moyen de sensibilisation à la drogue

RUBRIQUES

4 Mot de la rédaction
5 Lettres
6 Actualités
30 Les faits : La conduite avec facultés affaiblies
31 Signalement facile de graffitis grâce au téléphone intelligent
32 Entrevue avec Kathy Reichs, anthropologue judiciaire et romancière
33 Pratique exemplaire : brigade pénitentiaire de l'OPP, de la Police de Kingston et de la GRC
34 À l'avant-scène
36 Reportage : Leçons tirées du Tribunal spécial pour la Sierra Leone
38 Reportage de la GRC : Des accidents de voiture graves traités comme des homicides

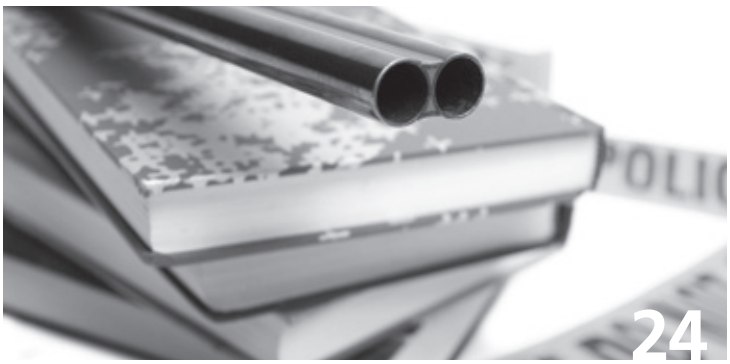

PAS UN JEU D'ENFANT

Un jour où je vérifiais mon compte Facebook plus tôt cette année, j'ai été surpris pour deux raisons de voir que ma nièce m'y invitait à être son ami : elle n'avait que 12 ans et elle n'avait pas encore la permission d'utiliser ce site de réseautage social.

Sur le coup, j'ai eu un mouvement non pas de colère, mais de peur, provoqué plutôt par la pensée de ce à quoi elle s'exposait que par la perspective des imprudences qu'elle pouvait commettre.

Dans notre dossier jeunesse, il est question de la formation normalisée que suivent les policiers du Canada entier sur la façon d'interagir avec les jeunes comme ma nièce pour les aider à prendre de saines décisions quant à Internet, entre autres.

Nous y abordons aussi les relations que des membres de la GRC cultivent avec les jeunes pour cerner et régler les problèmes qui touchent leur communauté, notamment en matière de drogue.

Et puis nous nous penchons sur le Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités et sur la collaboration internationale qui est requise pour réprimer l'exploitation sexuelle d'enfants dans Internet et ailleurs.

Deux de nos articles portent sur la sensibilisation des policiers aux troubles mentaux. Le serg.-dét. Glenn Sheil de l'Unité de l'évaluation des menaces de la Police provinciale de l'Ontario décrit les signes avant-coureurs de la violence à l'école, et l'infirmière psychiatrique autorisée Christina Krack explique comment aborder les jeunes qui affichent des symptômes de psychose.

Nous examinons également le phénomène des gangs de jeunes sous trois angles très différents.

David Shinn, ancien ambassadeur des États-Unis, discute de la radicalisation des jeunes somaliens et de la manière dont elle diffère de la culture traditionnelle des gangs américains, tandis que des membres du Surrey Wrap Project, en Colombie-Britannique, décrivent leurs efforts pour aider les membres de gangs à réintégrer la société.

De plus, le lgén (retr.) Roméo Dallaire explique comment son Initiative Enfants soldats vise à empêcher, à l'échelle planétaire, le recrutement d'enfants pour des activités de gangs criminels ou des conflits armés.

Outre le dossier de ce mois-ci, Sigrid Forberg, rédactrice pour la *Gazette*, s'entretient avec l'anthropologue judiciaire et auteure Kathy Reichs, dont les romans ont servi de toile de fond à la populaire émission télévisée Bones.

Notre collaboratrice Mallory Procunier nous fait visiter les prisons de Kingston, en Ontario, où la Brigade pénitentiaire, une équipe formée de membres de la Police provinciale de l'Ontario, de la Police municipale de Kingston et de la GRC, est appelée à enquêter sur les crimes que certains des pires délinquants du Canada commettent entre eux.

Nous jetons également un coup d'œil à une application lancée à Phoenix, en Arizona, qui permet d'utiliser l'appareil photo d'un téléphone intelligent pour signaler les cas de vandalisme.

Finalement, Robert C. Hotston, ancien enquêteur au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, décrit les défis propres aux enquêtes pour crimes contre l'humanité, qui font intervenir plusieurs appareils de justice pénale et méthodes policières. Se rangeant au point de vue exprimé dans tant de nos articles sur la jeunesse, il prône le partenariat pour éviter les conflits et garantir le succès.

Quant à ma nièce, ses parents et moi surveillons ses activités en ligne et prenons le temps de répondre à ses questions. C'est le rôle de la famille, après tout. Mais comme l'illustrent les articles du présent numéro, d'autres ressources communautaires, y compris les policiers, sont là pour donner un coup de main en cas de besoin. ■

— Richard Vieira

GAZETTE

ÉDITRICE : Nancy Sample

RÉDACTEUR EN CHEF : Richard Vieira

JOURNALISTE : Sigrid Forberg

COLLABORATEURS À LA RÈDACTION : Mallory Procunier, Cris Leykauf, Stephanie Gauthier

GRAPHISME : Alexandre Guilbeault

ADMINISTRATION ET DIFFUSION : Sandra Levett

TRADUCTION : Services de traduction de la GRC

IMPRIMERIE : Performance Printing

COMITÉ ÉDITORIAL DE LA GAZETTE : S.é.-m Lori Lynn Colbourne, Insp. Craig Duffin, Sam Jaroudi, Roberta Sinclair, Ph.D., Brian Yamashita, Ph.D.

La *Gazette* (ISSN 1196-6513) est publiée en versions française et anglaise par la Direction des services de communication nationaux de la Gendarmerie royale du Canada, à Ottawa. La conception de la page couverture ainsi que les articles sont protégés par les droits d'auteur et aucune partie de cette revue ne peut être reproduite sans consentement écrit. Poste-publication, numéro de convention 40064068. La *Gazette* paraît quatre (4) fois par année et est distribuée gratuitement mais en nombre restreint aux services de police et aux organismes d'exécution de la loi. On conseille fortement de la faire circuler. On ne peut pas s'y abonner à titre personnel.

On vous prie de faire parvenir vos lettres, articles et commentaires à la Rédactrice en chef de la *Gazette*. La rédaction se réserve le droit de faire la révision. © 2011 GRC.

POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :

La rédacteur en chef : la *Gazette* de la GRC,
73, promenade Leikin,
M-8-1, pièce 801
Ottawa (Ontario) K1A 0R2
CANADA

Téléphone : 613-843-4570
Courriel : gazette@grc-rcmp.gc.ca
Internet : www.rcmp-grc.gc.ca/gazette

RESTEZ AU COURANT AVEC LA GRC

Visitez notre site Internet : **www.rcmp-grc.gc.ca**

Suivez-nous sur Facebook : **www.facebook.com/grcrcmp**

Suivez-nous sur Twitter: **Twitter.com/grcrcmppolice**

Visualisez nos vidéos sur YouYube : **www.youtube.com/rcmpgrcpolice**

Abonnez-vous aux mises à jour RSS : **www.rcmp-grc.gc.ca/rss/index-fra.htm**

QUELLE VÉRITÉ?

GRC

Les modèles PEACE et Reid sont deux des techniques d'entrevue judiciare les plus courantes qui sont utilisées par la police canadienne.

Policier aux Services policiers du Grand Sudbury, je suis l'un des coauteurs d'un article auquel renvoie le s.é.-m. McLeod dans son article publié dans le dernier numéro de la *Gazette* (La quête de la vérité, vol. 73, no 1, p. 16-17).

D'emblée, je constate que plus de 20 pour cent de l'article de McLeod reprend mot pour mot une lettre rédigée en mai 2010 par Joseph Buckley, président de John E. Reid and Associates (*Dear Reid Supporter*, 3 mai 2010), sans pour autant le citer ni publier la permission obtenue de le reproduire, comme l'exige pourtant la société sur son site Web.

Et McLeod avance des faits qui sont erronés. En affirmant que le modèle PEACE trouve son équivalent dans la technique Reid, il trahit sa méconnaissance des deux modèles d'entrevue judiciaire qu'il prétend comparer. Plutôt que de faire ses propres recherches sur le modèle PEACE, il se limite à répéter (sans l'ombre d'une analyse critique) ce que la société Reid and Associates a transmis à ses partisans. On ne peut que déplorer qu'il ait profité de son poste au Collège canadien de police pour vendre la technique Reid dans la *Gazette* en prétendant « explorer » des possibilités. Il n'a rien apporté de neuf aux discussions.

Des policiers et des chercheurs de différents coins du Canada — Terre-Neuve, Alberta, Ontario — sans savoir que des confrères en faisaient alors autant dans d'autres provinces, se sont tout simplement demandé si c'est le mieux qu'on peut faire? Chacun fort de son expérience, nous avons tous examiné d'un œil critique le modèle PEACE. Est-ce qu'il donne des résultats? Comment? Est-ce qu'il satisfait les exigences canadiennes en matière de preuve compte tenu de la jurisprudence? C'est par coïncidence que nous nous sommes trouvés. Et nous nous sommes parlé.

Les Britanniques n'ont pas débarqué pour nous enseigner comme à des ignorants les règles d'admissibilité qu'il nous faut satisfaire. Les Britanniques ne nous ont pas imposé leur modèle d'entrevue en brandissant l'affaire R. c. Oickle. Aucun service de police ni aucune société britannique n'est venu nous dire ce que nous devions faire.

Ce sont des Canadiens qui ont cherché et rapporté des connaissances. Des Canadiens qui connaissent l'appareil judiciaire canadien. Nous n'avions pas besoin de nous faire dire quoi faire ou quoi dire par une société. Puisque le modèle d'entrevue PEACE est réputé être une pratique exemplaire dans le monde, je veux savoir en quoi il consiste.

Par nos enquêtes, nous voulons tous trouver ce qui s'est passé et qui en est responsable. Mais McLeod, dans son article, me semble dénoncer une absence de pertinence. Je ne me rallie ni à ses propos, ni aux tenants du polygraphe.

Agent Mike Stinson
Services policiers du Grand Sudbury

Sigrid Forberg

Mitch Torrens, au nom de l'équipe cycliste Zero Force, prend la parole devant le Parlement pour dénoncer le recours aux enfants-soldats, sous le regard du lgén Roméo Dallaire (à la retraite). *Lisez l'article du lgén. Dallaire (à la retraite) au sujet de son Initiative Enfants soldats à la page 16.*

CORRECTION

À la page 22 du dernier numéro anglais de la *Gazette* (vol. 73, no1), la signature en tête de l'article de Rob Fitzpatrick (Ph. D.) intitulé « Getting the dirt: The value of soil in criminal investigations » mentionne par erreur le Centre for Australian Soil Science, dont l'appellation exacte est « Centre for Australian Forensic Soil Science ».

Toutes nos excuses.

UNE COLLABORATION FRUCTUEUSE

Les précieux trésors viennent à qui sait les attendre. Après quatre ans d'enquête, Patrimoine canadien (PC) a rendu à la Bulgarie 21 000 objets culturels qui lui appartenaient.

Tout a commencé en 2007 lorsque l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a intercepté deux envois de biens culturels expédiés de Bulgarie. Les objets, qui avaient été vendus à un acheteur au Québec, allaient de pièces de monnaie et de bijoux antiques à de petits objets.

L'ASFC a averti la Direction des biens culturels mobiliers (DBCM) de PC, qui a demandé au Programme des douanes et de l'accise de la GRC de l'aider à mener son enquête.

En vertu de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, PC a le devoir de protéger le patrimoine culturel tant canadien qu'étranger.

« Cette opération réussie illustre le succès de la coopération entre ministères et organismes gouvernementaux dans l'application de la loi et le respect des obligations que stipulent les traités internationaux », souligne Susan Murdock, directrice intérimaire de la DBCM.

Profitant de la visite de dignitaires bulgares, et de la présence au pays de l'ambassadeur de Bulgarie au Canada, PC a tenu, en juin, une cérémonie de remise des artéfacts à M. Vezhdi Rashidov, ministre de la Culture, qui les a reçus au nom de son pays.

Patrimoine canadien

En juin, PC a remis à la République de Bulgarie 21 000 artéfacts récupérés, y compris des pièces de monnaie, des bijoux et divers petits objets, qui lui appartenaient.

« Je voudrais sincèrement remercier le ministère du Patrimoine canadien et, particulièrement, M. le ministre James Moore, la Gendarmerie royale du Canada, les organismes enquêteurs ainsi que toutes les institutions canadiennes ayant contribué à la résolution de cette affaire », a déclaré M. Rashidov.

Même si on jugeait que des poursuites judiciaires iraient à l'encontre de l'intérêt public, cette enquête a été enrichissante pour le Programme des douanes et de l'accise.

« L'expérience acquise nous aidera, dans l'avenir, à résoudre d'autres cas de trafic de biens culturels », précise la cap. Christine Bélair des Douanes et de l'accise de la Div. C (Qc). « Dans les deux pays et, évidemment, à la GRC, on est désormais plus conscients de ce type d'activités illégales. » ■

— Sigrid Forberg

UN PROJET SUR LA VIOLENCE FAMILIALE RÉVÈLE UNE HAUSSE DU NOMBRE DE CONDAMNATIONS

Environ 30 % des victimes de violence familiale se rétractent une fois les accusations portées, mais une nouvelle stratégie adoptée en Colombie-Britannique a donné lieu à une baisse marquée de cette proportion.

En décembre 2008, l'insp. Richard Konarski de la GRC et Jocelyn Coupal, procureure de la C.-B. à l'époque, ont lancé un projet pilote d'une durée de six mois sur la violence familiale, à Langley.

Ce projet consistait en une tout autre façon de gérer les incidents de violence familiale : policiers, services d'aide aux victimes et procureurs de la Couronne ont ainsi adopté une stratégie fondée sur les éléments probants et axée sur les risques. Les policiers établissaient leurs dossiers de façon à ne pas compter seulement sur le témoignage des victimes.

Selon Mme Coupal, la victime est souvent intimidée ou enjôlée par son partenaire, ce qui l'amène à se rétracter et oblige souvent les procureurs à retirer les accusations, faute de preuve.

« Il faut mener l'enquête de manière à ce que le contrevenant perde son emprise sur sa victime, explique Mme Coupal. Si on obtient des éléments de preuve comme un appel au 9-1-1, la déclaration d'un voisin, des photos et une conversation guidée avec la victime à un moment où elle est susceptible de coopérer, la rétractation n'aura pas raison de l'enquête. »

En six mois seulement, une hausse de 50 % des condamnations, une baisse de 50 % des abandons de poursuites et une chute de 80 % des rétractations de victimes ont été enregistrées à Langley.

« Fait intéressant, les victimes ont dit ne s'être jamais senties autant écoutées et appuyées durant un processus pénal, souligne l'insp. Konarski. Plutôt que de faire des suppositions sur les besoins de la victime, nous examinions les questions de sécurité. Ce n'est qu'une fois que la personne se sentait en sécurité que nous rassemblions les éléments de preuve et procédions à l'enquête. »

La province a par la suite instauré une formation obligatoire sur la violence familiale destinée aux policiers et fondée sur la stratégie du projet pilote mené à Langley.

Depuis, la GRC a créé un cours sur les enquêtes sur les cas de violence familiale donné par le Réseau canadien du savoir policier, qui s'ajoute aux cours en ligne offerts en C.-B., au Manitoba et en Alberta. D'autres provinces devraient offrir ce genre de cours à l'avenir. ■

— Sigrid Forberg

MODIFICATIONS AU REGISTRE NATIONAL DES DÉLINQUANTS SEXUELS (RNDS)

En avril, la *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels* (LERDS) a été modifiée par le projet de loi S-2 : *Loi protégeant les victimes des délinquants sexuels*.

Les provinces et les territoires, appuyés par la GRC, se plaignent depuis longtemps de l'ancienne loi. La nouvelle LERDS donne suite à presque toutes les plaintes.

Tout comme la loi, la base de données du RNDS a fait peau neuve et offre ainsi une application plus intuitive et complète au personnel du RNDS.

Le RNDS renferme de l'information actuelle et fiable sur les délinquants sexuels condamnés (adresses, numéros de téléphone, signalements et renseignements sur les véhicules). Seuls les services de police (SP) y ont accès pour mener des enquêtes sur des outrages à la pudeur, des cas d'exploitation d'enfants, des agressions sexuelles et plus encore.

L'enregistrement est maintenant obligatoire pour tous les délinquants déclarés coupables d'une infraction sexuelle désignée. Auparavant, environ 50 % des délinquants recevaient une ordonnance les enjoignant à s'enregistrer. Un plus grand nombre de dossiers améliorera les probabilités de générer une liste de suspects lors d'une recherche dans la base de données.

Bien des infractions sexuelles sont commises à l'aide d'un véhicule; les délinquants sont donc tenus d'enregistrer tous les véhicules qu'ils possèdent ou conduisent régulièrement. Ainsi, le RNDS sera utile lorsque la victime ne peut fournir qu'un numéro de plaque ou un modèle.

Des SP étrangers informent souvent les centres du RNDS du déménagement au Canada de délinquants sexuels condamnés. La nouvelle loi autorise la police à signifier à ces derniers un avis leur demandant de s'enregistrer. Le RNDS communique avec tous les registres des États-Unis et d'autres SP étrangers afin de favoriser l'échange d'information en vue de prévenir la criminalité.

Il est désormais possible d'accéder à la base de données pour prévenir une infraction sexuelle. Jusqu'à maintenant, pour effectuer une recherche dans le RNDS, il fallait qu'un crime sexuel ait été commis. L'utilisation proactive du registre permettra au SP d'intervenir avant qu'il y ait une victime. ■

— Stephanie Gauthier

DES CÉLÉBRITÉS CANADIENNES PRÉCONISENT UN MODE DE VIE SAIN

Les exposés de la police à l'intention des ados peuvent parfois être arides, le serg. Keith MacKinnon est le premier à le reconnaître.

C'est pourquoi MacKinnon, coordonnateur du Service de sensibilisation aux drogues et au crime organisé de la GRC en Nouvelle-Écosse, a décidé de tourner un film.

Canadian Champions, une vidéo de 25 minutes mettant en vedette des Canadiens connus, dont le joueur étoile de la Ligne nationale de hockey, Sidney Crosby, et le champion mondial de plongeon, Alexandre Despatie, s'adresse aux jeunes de 12 à 17 ans en vue de les inciter à ne pas laisser la drogue et l'alcool faire obstacle à leur réussite.

« Notre but n'était pas de réaliser une production terrifiante du genre : regardez les ravages que peut causer la meth, explique le serg. MacKinnon. Il s'agissait plutôt de présenter une vidéo positive et gaie sur ce que les jeunes peuvent réaliser, avec des modèles à suivre. »

Le frère du serg. MacKinnon, professeur à l'Université Acadia, a contribué à la réalisation d'un contenu qui s'adresse aux enseignants du pays et est conforme aux normes nationales des programmes d'éducation en matière de santé.

Tous les participants à la vidéo ont consacré volontairement de leur temps. D'emblée, lorsqu'il a eu l'idée du projet, le serg. MacKinnon savait qu'il voulait la contribution de Sidney Crosby, natif de la province. Il a donc trouvé le père de Sidney pour lancer l'idée.

Sa démarche directe a porté fruit. Fort de l'adhésion de Sidney Crosby au projet, le serg. MacKinnon a continué à mobiliser des célébrités canadiennes pour leurs talents particuliers.

« Nous voulons que les jeunes de tous les milieux puissent, en regardant cette vidéo, s'identifier à quelqu'un, qu'il s'agisse d'une étoile sportive ou d'un artiste de renom. »

Tout aussi gaie que soit la production, au fil de son développement, le serg. MacKinnon a réalisé qu'il fallait, sans effrayer les jeunes, reconnaître les risques inhérents aux drogues.

Lorsque l'animateur de Hockey Night in Canada, Scott Oake, dont le fils de 25 ans a été victime d'une surdose de drogues, a entendu parler du projet de vidéo, il a tout de suite signifié sa volonté d'y contribuer. Dans son entrevue, il jette un regard pessimiste sur le coût réel de la toxicomanie.

La vidéo devrait être lancée à l'automne. Destinée aux enseignants, aux agents de la GRC faisant des exposés et aux parents, la vidéo pourra être téléchargée du site CHOIX.org, le site de la GRC par et pour les jeunes.

« La coordination de l'initiative a posé tout un défi logistique, c'est le moins qu'on puisse dire, avoue le serg. MacKinnon. Mais tous les moyens de toucher les jeunes en valent la peine. » ■

— Sigrid Forberg

Le serg. Keith MacKinnon s'entretient avec l'étoile de la Ligne nationale de hockey, Sidney Crosby, entre deux prises du tournage de la vidéo *Canadian Champions*.

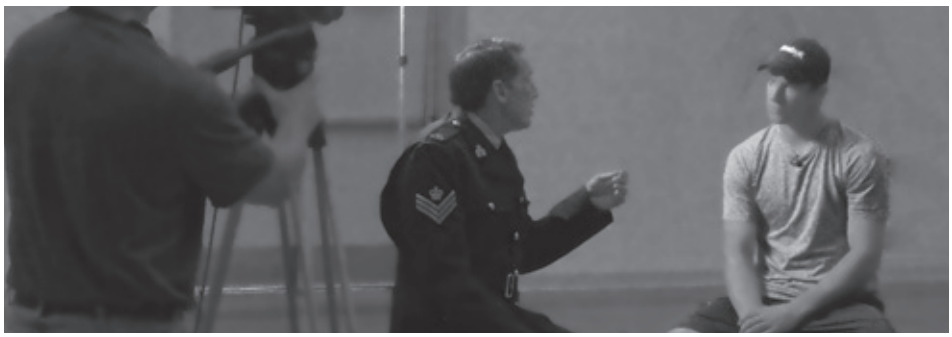

GRC

GRC

Le programme de formation des policiers éducateurs prône une approche équilibrée avec les jeunes, axée sur trois volets : la prévention, l'intervention et la répression.

TENDRE LA MAIN AUX JEUNES

APPRENDRE AUX POLICIERS ÉDUCATEURS À ENSEIGNER PLUTÔT QU'À PRÊCHER

Par Sigrid Forberg

Il fut un temps où le travail du policier éducateur se résumait à organiser des présentations de diapositives ou des activités pour des élèves.

Et bien qu'il soit encore important de tisser des liens positifs avec les enfants, l'époque où on n'avait qu'à distribuer des crayons et des cahiers de coloriage est révolue depuis longtemps.

Les policiers éducateurs doivent maintenant traiter des gangs, des homicides et de la drogue dans les écoles et dans la communauté.

Pour les préparer, plusieurs provinces canadiennes offrent maintenant un programme de formation des policiers éducateurs, le premier au pays à attribuer des crédits de travail aux participants. Le cours de cinq jours a été élaboré par les Services nationaux de prévention criminelle (SNPC) de la GRC et ses Services nationaux à la jeunesse (SNJ) et peut être facilement adapté aux besoins particuliers de chaque province.

Le programme prône une approche équilibrée avec les jeunes, axée sur trois volets : la prévention, l'intervention et la répression — tous d'égale importance.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE

Cela fait à peine plus d'une décennie que la jeunesse fait partie des cinq priorités stratégiques de la GRC. En 12 ans, le rôle du policier éducateur s'est littéralement transformé.

En 2003, le cap. Kurt Neuman apprenait qu'il était le nouveau policier éducateur de son détachement. Il dit avoir accepté le poste et s'être investi à fond en ayant pour seule compétence le fait d'être père de cinq garçons.

Établi à Surrey (Colombie-Britannique) depuis 1999, Neuman a été agent de liaison avec les écoles pendant cinq ans avant de devenir le coordonnateur du dossier Jeunesse pour la province. Selon lui, l'école devrait être l'endroit le plus sûr pour les enfants après la maison. Et pour lui, cela signifie qu'il faut adopter une approche équilibrée.

« Parmi les options offertes par la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA), on peut choisir de ne rien faire, explique-t-il. Mais quel est l'intérêt? Nous avons un rôle à jouer en orientant les jeunes vers des programmes sociaux qui peuvent les aider. »

Neuman se souvient de trois jeunes qui étaient entrés par effraction chez un ami pour voler des cigarettes. Selon lui, l'esprit de la LSJPA n'est pas de criminaliser les jeunes. À leur âge, ce ne sont pas tous des criminels invétérés. Parfois, la chose la plus utile que peut faire un policier pour ces jeunes se trouve à mi-chemin entre l'incarcération et fermer les yeux. Plutôt que d'être poursuivis en justice, ces jeunes ont été orientés vers un programme d'intervention, une solution qui convenait à toutes les parties.

« Ce sont les leaders de demain, oui, mais ce sont aussi peut-être ceux à qui nous aurons affaire, ajoute Neuman. Si nous intervenons tant qu'ils sont encore jeunes, nous pouvons peut-être faire une différence et changer quelques vies. »

FORMATION

En 2005, on a pris conscience de la nécessité

d'élaborer un programme de formation dans le cadre du plan stratégique national concernant la priorité Jeunesse. Auparavant, les policiers qui se rendaient dans les écoles se disaient mal outillés pour effectuer ce type de travail.

La serg. Corry Pyne est l'ex-coordonnatrice du Programme national des policiers éducateurs pour les SNJ. En 2008, elle a créé, en collaboration avec Apprentissage et Perfectionnement, le programme national de formation des policiers éducateurs avec le soutien des provinces.

« Bien que la Jeunesse soit une priorité stratégique, tous les policiers ne sont pas à l'aise à l'idée de travailler avec des jeunes, explique-t-elle. Notre objectif consiste à faire en sorte que les policiers aient une bonne connaissance de la LSJPA et des ressources disponibles dans la communauté de manière à pouvoir communiquer efficacement avec les jeunes. »

Les commentaires recueillis dans le cadre du projet pilote en Colombie-Britannique laissaient entendre que le programme était trop généraliste. Chaque région a ses propres problèmes avec les jeunes. Par conséquent, Pyne a revu le programme et l'a restructuré de manière à le rendre plus flexible et adaptable aux besoins locaux.

Les provinces peuvent à présent choisir et modifier les sessions et modules en fonction des besoins de leurs régions respectives. Durant cinq jours, des experts locaux sont invités à discuter et à animer des débats sur différents sujets allant des problèmes de santé mentale aux entrevues avec les jeunes en passant par les évaluations des menaces.

Le cours a déjà été donné en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan et au Nouveau-Brunswick. Des membres de plusieurs corps policiers, dont ceux de Calgary, Halifax, Fredericton et Rothesay (Nouveau-Brunswick) ont également suivi la formation.

Le gend. Mark Young, de la Police régionale de Halifax, détaché à long terme au ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, a participé à la formation en Nouvelle-Écosse. Son travail consiste à promouvoir le rôle des agents de liaison avec les écoles et à travailler avec eux.

Après avoir travaillé 10 ans à temps partiel et quatre ans à temps plein avec les jeunes, Young insiste sur l'importance d'offrir une formation cohérente et de qualité aux policiers éducateurs; et il ajoute que l'apprentissage ne se résume pas aux séances de formation.

« Ce qui me sert régulièrement aujourd'hui, je l'ai davantage appris des interactions et des relations que j'ai tissées avec d'autres policiers, dit-il. Ce n'est pas le genre de chose qu'on peut inscrire au programme de la semaine, mais c'est tout aussi important. »

CENTRE DE RESSOURCES POUR LES POLICIÈRES ÉDUCATRICES ET LES POLICIERS ÉDUCATEURS (CRPEPE)

Le même examen stratégique de 2005 qui a établi la nécessité d'offrir une formation cohérente aux policiers éducateurs appelait à doter ces derniers d'un bassin de ressources accessibles à tous. C'est ainsi que le CRPEPE a vu le jour.

Le site Web, accessible à partir du site Intranet de la GRC et du site Web du Collège canadien de police, est un guichet unique à partir duquel les membres ont accès à un vaste éventail de ressources, comme les fiches documentaires, le matériel de présentation ou des suggestions de programme pour favoriser la mobilisation des jeunes.

Samuel Breau, analyste de politiques pour les SNJ, gère le contenu du site. Il explique que les sujets abordés par le CRPEPE s'inspirent de la couverture médiatique, mais aussi particulièrement des commentaires des policiers qui travaillent avec les jeunes. Les policiers sur le terrain demandent souvent de l'information qui est utile partout ailleurs au pays, ce qui s'inscrit tout à fait dans le mandat du centre de décision.

« Le CRPEPE vise principalement à véhiculer le meilleur message possible de manière à ce que les relations entre la GRC et les communautés soient les plus fructueuses », dit-il.

Le site contient actuellement plus de 100 présentations bilingues et reçoit quelque 1000 à 1500 visiteurs par mois, un chiffre qui dépend également de la popularité de l'information disponible.

CHANGER DES VIES

Aussi précieux que soit le CRPEPE, une partie de l'information la plus utile vient directement de la source. Le cap. Greg Church, coordonnateur du dossier Jeunesse pour la Nouvelle-Écosse, considère qu'en impliquant les jeunes dans les décisions qui les touchent directement, on a accès à de l'information qui autrement nous échapperait.

« Lorsque nous incluons les jeunes, nous avons des relations beaucoup plus riches et inclusives avec l'ensemble des citoyens de notre secteur, analyse-t-il. À terme, nous sommes confiants que cela nous aidera à cerner de nombreux enjeux complexes liés aux causes de la criminalité. »

Tous les policiers ne parviennent pas à ce résultat. Pyne, Neuman, Young et Church s'accordent à dire que pour être un bon policier éducateur, il faut avoir une patience, une empathie et une compassion presque infinies.

Selon Young, il faut être convaincu que les jeunes sont davantage la solution que le problème et que travailler pour et avec eux est essentiel, tout en étant apte à faire soi-même une différence.

Entretenir de bonnes relations avec les administrateurs des écoles est aussi primordial. Selon lui, rien ne peut être fait dans une école si l'on n'est pas sur la même longueur d'onde que la direction. Venant d'un milieu totalement différent, les policiers doivent souvent s'adapter au monde de l'éducation.

SI NOUS INTERVENONS TANT QU'ILS SONT ENCORE JEUNES, NOUS POUVONS PEUT-ÊTRE FAIRE UNE DIFFÉRENCE ET CHANGER QUELQUES VIES.

Sheila Morissette, directrice de l'école secondaire Sullivan Heights, est administratrice depuis 15 ans. Elle a noté un grand changement dans la façon de faire au fil des ans.

« Voir des policiers tisser des liens avec nos élèves et nous dans nos écoles a toujours été positif, analyse-t-elle. Leur présence peut être réconfortante, mais également dissuasive — les jeunes ne prennent pas les mêmes risques lorsqu'ils savent que des policiers sont dans les parages. »

Neuman est convaincu que les efforts en valent la peine; les bonnes relations entre les jeunes et les policiers ouvrent toutes sortes de perspectives.

« Nous devons pouvoir offrir aux jeunes toutes les possibilités de devenir des citoyens engagés dans leurs communautés, conclut-il. Pour nous, ces relations sont une occasion formidable de changer des vies pour le mieux. » ■

PRIORITÉ AUX ENFANTS

ENSEMBLE CONTRE L'EXPLOITATION DES ENFANTS

Par Sigrid Forberg

La technologie fait qu'aujourd'hui les images d'abus sexuels d'enfants sont à portée de main; et cela a considérablement modifié le travail des enquêteurs.

Le profilage est presque impossible dans ce domaine. Le stéréotype de l'homme d'âge moyen, vivant reclus dans le sous-sol de la maison maternelle et amassant des millions de photos d'enfants, est dépassé.

Le sentiment d'anonymat que procure le cyberespace et l'accès facile à des images et à des personnes partageant le même intérêt fait que n'importe qui — y compris les professionnels comme des enseignants, des chefs de scouts et même des policiers — peut satisfaire ses pulsions.

Et si tous les crimes restent des crimes et que toutes les victimes souffrent, c'est l'innocence de ces enfants exploités qui nous fait réagir avec émotion à ce type d'abus.

CENTRE CANADIEN DE POLICE POUR LES ENFANTS DISPARUS ET EXPLOITÉS

À la suite d'enquêtes menées par des corps policiers étrangers, la GRC et le gouvernement du Canada ont créé le Centre canadien de police pour les enfants disparus et exploités (CCPEDE) en 2004. Auparavant, la communauté canadienne d'application de la loi ne disposait pas d'infrastructure pour recevoir et traiter les cas d'exploitation sexuelle d'enfants en ligne.

Le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants (CNCEE) fait partie du CCPEDE. Son mandat consiste à faire appliquer la loi dans le cadre de la Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet du Canada.

Toutes les enquêtes étrangères passent par le CNCEE, où elles sont triées et priorisées; à partir de là, les renseignements sont complétés et diffusés aux autorités compétentes. Toutes les provinces, ainsi que plusieurs grandes villes, possèdent leurs propres groupes intégrés de lutte contre l'exploitation des enfants qui prennent ensuite l'enquête en main.

« Chaque image représente les lieux d'un crime, analyse le surint. John Bilinski, officier responsable du CCPEDE. C'est comme si un policier entrait sur le lieu d'une entrée par effraction ou d'une agression. La seule différence, c'est que ça se passe dans Internet.»

Les enquêteurs chargés d'identifier les victimes examinent quotidiennement des images dans l'espoir d'apercevoir en arrière-plan un objet – couvre-lit, prise murale, cannette de soda ou vêtement – qui pourrait aider à localiser la victime.

Parfois, ces images conduisent aussi les enquêteurs vers d'autres crimes connexes. Depuis 2004, sept Canadiens ont été arrêtés pour des infractions en lien avec le tourisme sexuel. Selon Michael Serapiglia, analyste recherchiste supérieur au CCPEDE, tous étaient également impliqués dans des crimes de pornographie juvénile.

« Ces actes sexuels sont importants pour la plupart des délinquants qui, pour revivre l'expérience ou conserver une sorte de trophée, filment ou photographient leurs crimes et conservent ces images », explique M. Serapiglia.

C'est ainsi que plusieurs d'entre eux se font prendre en se livrant à des activités en ligne.

SURMONTER LES OBSTACLES

Selon la serg. Jackie Basque, gestionnaire des opérations du CNCEE, le terme pornographie reflète mal la gravité de la situation. « On voit des images violentes d'enfants abusés que nous appelons pornographie juvénile parce que c'est ce qui est écrit dans le *Code criminel*. Mais nous croyons en tant qu'enquêteurs que cette terminologie minimise l'infraction; c'est pourquoi nous employons plutôt les termes d'images d'abus sexuels d'enfants. », dit-elle.

Le fait que la plupart des délinquants connaissent leurs victimes complique les enquêtes. Des parents n'ayant pas obtenu la garde, des religieux et des amis de la famille parviennent jusqu'à leurs victimes sans éveiller la suspicion.

Auparavant, le pédophile devait sortir et s'en prendre à l'enfant lui-même, au risque de se faire attraper ou de laisser un témoin derrière. Aujourd'hui, il peut regarder tranquillement les images d'enfants abusés dans la quiétude de son foyer.

C'est ce qui a suscité un faux sentiment de sécurité chez beaucoup d'entre eux.

« Ils pensent que personne ne peut les voir, qu'ils peuvent se connecter anonymement et surfer tranquillement. Dans leur esprit, puisqu'ils n'ont pas de contact physique avec l'enfant, ils ne commettent pas d'infraction. Ce qui est totalement faux, bien sûr. Visionner ces images revient à victimiser à nouveau l'enfant », poursuit la serg. Basque.

La manière dont Internet est structuré et dont les délinquants s'échangent et sauvegardent les images fait que celles-ci continuent de circuler bien après que l'enfant a été secouru.

Évidemment, ce type de travail finit par transformer la vision qu'ont les enquêteurs du monde. La serg. Basque, elle, s'interroge maintenant instinctivement sur les enfants qu'elle croise dans les centres commerciaux ou les gens qui photographient des enfants à la plage, mais ajoute qu'elle ne peut pas se laisser envahir par ces pensées.

« Si je me laisse dépasser par mon travail, alors, il est temps de passer à autre chose, dit-elle. Il faut pouvoir continuer à vivre, comme pour n'importe quel autre travail. Comme l'enquêteur antidrogue qui peut voir dans chaque personne qu'il croise un dealer potentiel, il nous faut réussir à faire la part entre le travail et la vie. »

ENQUÊTES NOVATRICES

Au cours des huit dernières années, le CNCEE est devenu un chef de file des enquêtes sur l'exploitation sexuelle d'enfants. On a ainsi mis fin au calvaire de plus de 250 enfants canadiens.

Le Système d'analyse contre la pornographie juvénile (SAPJ) est un outil particulièrement intéressant élaboré en partenariat avec Microsoft et mis en œuvre en 2004. Toutes les images trouvées dans les ordinateurs saisis sont introduites dans cette base et triées en six catégories : exploitation d'enfants, nudité juvénile, collatérales, pornographie adulte, obscénités et autres.

Les enquêteurs judiciaires recherchent deux séries de photos : celles d'enfants connus mais non identifiés et celles d'enfants qui ont déjà été secourus et sur lesquels il n'est donc plus nécessaire d'enquêter.

Le Canada est le seul pays à donner accès à sa base de données d'images à l'ensemble des corps policiers du pays. Natalie Tasker, membre du Groupe de la technologie du CNCEE, explique que ce système est révolutionnaire parce qu'il permet de comparer les images trouvées sur le disque dur d'un suspect avec celles que l'on a déjà (enfants connus ou identifiés) et ainsi épargner beaucoup de travail aux corps policiers locaux.

En juillet, la base de données contenait plus de 1,4 million d'images. Certains groupes intégrés de lutte contre l'exploitation des enfants trouvent jusqu'à 70 % des images saisies déjà catégorisées, ce qui non seulement fait gagner un temps précieux aux enquêteurs, mais présente un avantage sur le plan de la santé.

Mme Tasker explique que la comparaison de la collection d'images d'un suspect avec le fichier d'images réduit le nombre d'images que l'enquêteur doit regarder, une tâche difficile.

Et le Centre recherche continuellement des moyens d'accroître l'efficacité de la base de données.

« Lorsque le SAPJ a été lancé, les enquêteurs avaient plusieurs inquiétudes, notamment en ce qui concerne la rapidité et la sécurité, de dire Mme Tasker. Maintenant que cela est résolu, nous cherchons à relier le système à ceux de différents pays. »

Les méthodes du Centre ont retenu l'attention de plusieurs pays, si bien que la Thaïlande et le Brésil ont demandé l'aide du CNCEE pour monter leurs propres centres des opérations sur le modèle canadien.

PARTAGER POUR MIEUX COMBATTRE

En juin, le surint. Bilinski et la serg. Basque se sont rendus au Brésil pour promouvoir les bonnes pratiques auprès des organismes d'application de la loi fédéraux et d'État, leur

FACEBOOK, POUR RETROUVER LES ENFANTS DISPARUS

Grâce au travail de deux grands défenseurs de la sécurité des enfants en Amérique du Nord, les internautes canadiens peuvent accéder encore plus facilement aux alertes Amber pour les enfants disparus.

Parry Aftab et Allan McCullough ont piloté un partenariat entre le Groupe de travail national sur Alerte Amber et Facebook Canada qui a mené à la création de pages Facebook dans cinq provinces.

Les pages Facebook d'Alerte Amber de l'Ontario, du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve et Labrador envoient dorénavant des mises à jour aux ordinateurs et même aux téléphones intelligents des utilisateurs qui « aiment » ces pages.

Dans les disparitions d'enfants, chaque minute compte. La diffusion rapide de détails importants peut faire la différence entre un sauvetage et une mission de récupération.

Mme Aftab et M. McCullough, de New York, ont consacré leur vie à la sécurité sur Internet et à la protection des enfants. En mai, ils ont reçu pour leurs efforts le Prix Air Canada-GRC Enfants retrouvés, à Ottawa, dans le cadre de la Journée nationale des enfants disparus.

GRC

Parry Aftab, Ph.D., et Allan McCullough se sont vu décerner le Prix Air Canada – GRC Enfants retrouvés à Ottawa, en mai dernier.

« Les médias sociaux sont de puissants outils qui peuvent aider à ramener les enfants à la maison, de dire Mme Aftab. Pour savoir à quel point les Canadiens se sentent concernés, comptez le nombre de fans sur ces pages. »

— Sigrid Forberg

donner de la formation et les aider à monter l'équivalent brésilien du CNCEE, le Centro Nacional Policial de Proteção Online à Criança e ao Adolescente (CENAPOL) de la police fédérale brésilienne.

Le CENAPOL a été créé après un voyage d'études de deux chefs de la police fédérale brésilienne l'an dernier au Canada. Il bénéficie aujourd'hui du soutien des autorités fédérales comme les ministères des Droits humains et de la Justice.

Le Partenariat pour la protection de l'enfance (PPE), un projet de l'International Institute for Child Rights and Development (IICRD), installé à l'University of Victoria (Colombie-Britannique), facilite l'échange.

Dans le cadre du PPE créé en 2008, le CNCEE est responsable de l'application de la loi. Il permet aux acteurs engagés dans la lutte contre l'exploitation d'enfants et ses causes profondes de travailler ensemble. Fondé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le PPE coordonne différentes initiatives au Brésil, en Thaïlande et au Canada.

« Notre collaboration génère des stratégies à long terme et de meilleures solutions, analyse Taryn Danford du PPE. Nous travaillons avec les autorités selon une approche descendante, mais également avec les enfants pour qu'ils apprennent à se protéger. »

Le surint. Bilinski se réjouit de voir que le Centre tisse des liens un peu partout dans le monde avec des organismes d'application de la loi, d'autres organismes publics ainsi que des groupes non gouvernementaux, parce que le problème dépasse le seul mandat du CCPEDE.

« Nous sommes heureux de partager notre information, car cela signifie qu'un autre partenaire se consacre à la même cause, s'enthousiasme-t-il. Les organismes d'application de la loi canadiens ont des barrières que les délinquants n'ont pas. » ■

Le Partenariat pour la protection de l'enfant (PPE) montre aux enfants à Chiang Rai (Thaïlande) les règles de sécurtité pour la navigation dans Internet.

CPP

DÉBAT DE SPÉCIALISTES

QUELLE EST LA MEILLEURE STRATÉGIE POUR ENRAYER LA CRIMINALITÉ JUVÉNILE?

LES EXPERTS

- **Insp. Rick Shaw, officier responsable de la réduction de la criminalité, GRC, Nouveau-Brunswick,**
- **Joe Hornick, directeur, Canadian Research Institute for Law and the Family**
- **Serg. Rob Davidson et Kim Petelski, travailleuse sociale, Serious Habitual Offender Program, Service de police de Calgary,**
- **Irvin Waller, président, International Organization for Victim Assistance**

INSP. RICK SHAW

Quand on pose la question à un policier, on s'attend à entendre parler de répression et de poursuites. Il s'agit, bien entendu, de mesures importantes pour la sécurité de nos collectivités, mais la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) nous oblige, quand on a affaire à un jeune, à envisager les mesures extrajudiciaires (ME) avant toute autre option.

Il est dans l'esprit de la LSJPA de prévenir la criminalité chez les jeunes en s'occupant des causes sous-jacentes. Les services de police appliquent d'ailleurs des stratégies de prévention axées sur les causes profondes de la criminalité. Les policiers savent intuitivement — et les recherches leur donnent raison — que les causes premières de la criminalité sont souvent en lien avec des besoins sociaux non satisfaits.

POUR RÉDUIRE LA CRIMINALITÉ CHEZ LES JEUNES, IL FAUT OFFRIR LES BONS SERVICES AUX BONS JEUNES AU BON MOMENT. LES JEUNES NE SONT PAS TOUS PAREILS.

Il faut donc se demander : quel rôle les policiers jouent-ils? Après tout, nous ne sommes ni travailleurs sociaux, ni thérapeutes itinérants. Que pouvons-nous faire?

J'ai la certitude profonde que notre outil le plus puissant est notre pouvoir discrétionnaire. Le policier qui songe à porter une accusation contre un jeune a à prendre une décision qui pourrait avoir un effet sur le reste de la vie du jeune – pour le meilleur ou pour le pire. Nous avons l'obligation de toujours prendre cette décision pour le meilleur.

Dans l'esprit de la plupart des policiers, il s'agit d'une décision banale, une parmi tant d'autres à prendre dans une journée. Mais il est prouvé que cette décision sera extrêmement importante pour le jeune, une décision qui pourrait le criminaliser inutilement et lui accoler une étiquette dont il pourrait ne jamais pouvoir se défaire.

L'importance du pouvoir discrétionnaire du policier est telle que la LSJPA le limite en lui imposant l'obligation d'envisager des ME. La LSJPA donne aussi au policier le pouvoir d'aiguiller le jeune vers des organismes ou des ressources communautaires qui pourraient contribuer à réduire le risque que le jeune commette d'autres délits.

On dit en Afrique qu'il faut un village pour élever un enfant. La LSJPA permet au policier de faire appel au « village » quand il en a le plus besoin.

En fin de compte, pour réduire la criminalité chez les jeunes, il faut offrir les bons services aux bons jeunes au bon moment. On aurait tort de traiter tous les jeunes de la même façon, puisqu'ils ne sont pas tous pareils, n'ont pas tous le même vécu. Pour exercer son pouvoir discrétionnaire, le policier doit connaître les dispositions de la LSJPA et savoir à qui il a affaire, évaluer soigneusement chaque jeune avant de porter des accusations.

Au terme d'une évaluation, le policier saura mieux vers quel élément du « village »

GRC

La décision du policier qui envisage de déposer des accusations contre un jeune pourrait avoir des conséquences pour le reste de la vie de cette personne – pour le meilleur ou pour le pire.

il devra se tourner. Appelons ça un pouvoir discrétionnaire éclairé. Et oui, parfois, il faudra prendre la voie des poursuites judiciaires.

Mais le plus souvent, l'évaluation aura aidé à trouver le jeune qu'il vaut mieux éloigner du coûteux appareil judiciaire pour l'aiguiller vers un programme dont on sait qu'il réussit à réduire le comportement criminel.

JOE HORNICK

Les recherches sur la délinquance avouée indiquent que la plupart des jeunes testent leur indépendance et font des choses qu'il conviendrait d'appeler des délits, quoique mineurs. Toutefois, à peine quelques-uns de ces incidents aboutissent en cour. Et très peu de jeunes récidivent.

Les jeunes multirécidivistes ne constituent qu'un faible pourcentage des jeunes qui ont affaire avec la police, mais ils sont responsables d'un nombre disproportionné de délits. Ainsi, selon une étude nationale récente, 16 pour cent des jeunes délinquants étaient responsables de 60 pour cent des délits juvéniles.

À court terme, la stratégie la plus efficace pour réduire la criminalité juvénile consiste à cibler les jeunes multirécidivistes avec des programmes qui resserrent la surveillance et offrent un volet de réhabilitation fondée sur la réduction des facteurs de risque et sur l'augmentation des facteurs de protection.

De nombreux facteurs de risque sont connus, mais des études récentes laissent entendre que certains problèmes de santé mentale, comme le trouble du déficit de l'attention, l'hyperactivité avec déficit de l'attention et l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale, permettraient de prédire la récidive.

Aussi, il faut privilégier les programmes dont le volet de réhabilitation fait appel à des ressources thérapeutiques. Il existe plusieurs programmes d'intervention multiorganismes auxquels participent en partenariat la police et des services communautaires, par exemple un programme d'intervention auprès des récidivistes. Les centres jeunesse du Québec sont un autre exemple du recours à une telle stratégie.

Bien que la recherche soit limitée, elle semble indiquer que de tels programmes parviennent à réduire la récidive chez les adolescents et les jeunes adultes. Malheureusement, cependant, ces programmes réussissent moins bien à réduire le nombre de jeunes multirécidivistes potentiels qui n'ont pas encore embrassé une carrière criminelle.

À plus long terme, la réduction de la criminalité juvénile doit passer par le ciblage des jeunes à risque de commettre un délit ou de récidiver avant qu'ils deviennent récidivistes chroniques.

Pour ce faire, il faut élaborer des programmes de prévention fondés sur la réduction des facteurs de risque personnels, familiaux et communautaires et sur la multiplication des facteurs de protection, comme l'encadrement parental positif et l'éducation, mais appliqués plus tôt, avant que le jeune n'adopte un comportement délinquant.

Clairement, la stratégie gagnante devra compter à la fois sur la prévention et la réduction de la criminalité et s'adapter aux jeunes à risque de commettre des délits, aux jeunes ayant commis des délits et qui sont à risque de récidiver, et aux jeunes multirécidivistes.

Pour répondre aux besoins particuliers de chacune de ces clientèles, il faudra élaborer et mettre en œuvre des programmes et des services aux volets éducatif et développemental adaptés aux enfants et aux jeunes qui sont à risque de commettre des délits ainsi que des programmes de supervision, de réhabilitation et de traitement adaptés aux délinquants et aux récidivistes. Chaque programme devra être conçu et élaboré en fonction des besoins et des ressources propres à chaque collectivité.

Le Centre national de prévention du crime recense de nombreux programmes axés sur l'école, la famille et la communauté dont l'efficacité a été prouvée. Il offre aussi une connaissance utile pour élaborer et mettre en œuvre des programmes destinés à prévenir la criminalité ou à réduire la récidive.

SERG. ROB DAVIDSON ET KIM PETELSKI

Pour réduire la délinquance juvénile, il faut au plus tôt fournir aux jeunes à risque des programmes adaptés d'éducation, de prévention et de traitement. Afin de réduire la récidive chez les jeunes, le Service de police de Calgary (SPC) a mis sur pied il y a 21 ans le Programme d'intervention auprès des récidivistes (en anglais le Serious Habitual Offender Program ou SHOP).

Le SHOP s'inscrit dans la stratégie globale du SPC pour la prévention et la réduction de la criminalité. L'équipe compte 11 policiers, un travailleur social, un analyste tactique, un commis à l'information et un sergent. Le mandat du programme est de gérer les cas les plus graves des délinquants de 12 à 21 ans.

Responsables de la majorité de la délinquance juvénile dans Calgary, ces jeunes ont besoin de plus de soutien et de supervision, puisqu'ils persévèrent sur la voie criminelle malgré les programmes préventifs et les interventions moins intrusives.

Reconnaissant la nécessité de la collaboration pour s'attaquer à la délinquance juvénile, le SHOP a mis sur pied une équipe de ressources multidisciplinaires réunissant des professionnels de l'appareil de probation, des services sociaux, des conseils scolaires et

des centres de détention jeunesse.

Bien sûr, l'équipe examine le type et le nombre de délits commis, mais aussi d'autres facteurs qui augmentent les risques, comme la toxicomanie, les difficultés scolaires, une gestion parentale déficiente, des problèmes de santé mentale, de mauvaises fréquentations et une participation limitée, voire inexistante, à des activités favorables à la société.

Une fois admis au programme, le jeune est confié à deux membres qui élaborent une stratégie personnalisée de gestion du délinquant qui tient compte à la fois du besoin de sécurité de la population et des besoins de réhabilitation du jeune.

La stratégie repose sur une surveillance serrée et la coordination des efforts des partenaires sociaux et judicaires. La surveillance des conditions imposées par la cour, le suivi d'enquête et la collaboration tiennent à la fois de la stratégie de répression, de traitement et de prévention.

Depuis l'adoption de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, beaucoup plus de délinquants reçoivent des peines à servir dans la communauté et il incombe à la police et aux autres organismes responsables de gérer la délinquance juvénile.

Les membres du SHOP préparent des dossiers étayés de remise en liberté, assistent aux procédures en cour, communiquent avec les services communautaires et travaillent de près avec les jeunes et les familles.

Les enquêteurs du le SHOP tiennent des enquêtes criminelles poussées et des opérations d'infiltration.

En général, les jeunes délinquants suivent un programme de réhabilitation, et les récidivistes sont soumis à une stratégie fondée sur la répression et la sécurité publique.

En 2011, le SHOP a étudié le comportement criminel de ses jeunes en extrapolant des données sur des délinquants ayant suivi tout le programme entre 2006 et 2009 dans le but d'en évaluer l'efficacité générale en matière de réduction de la criminalité.

Pendant la période étudiée, pour toutes les catégories de « diplômés », on note une réduction de 76 pour cent des condamnations pré- et post-programme.

Cette donnée semble indiquer une incidence significative sur la réduction de la criminalité d'une surveillance des multirécidivistes au moyen d'un programme comme le SHOP et d'une stratégie adaptée de gestion du délinquant qui mise sur la collaboration.

IRVIN WALLER

Pour réduire la délinquance juvénile, il faut réinvestir dans ce qui fonctionne, mais qu'on ne fait pas assez. Nous savons comment réduire de moitié la violence sexuelle et publique chez les jeunes, en réinvestissant environ 10 pour cent de ce que nous consacrons actuellement aux politiques d'intervention.

Selon Statistique Canada, l'appareil policier, judiciaire et correctionnel nous coûte actuellement 20 milliards de dollars. Justice Canada estime à 83 milliards de dollars les pertes tangibles et psychologiques des victimes de crimes.

SELON STATISTIQUE CANADA, L'APPAREIL POLICIER, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNEL NOUS COÛTE ACTUELLEMENT 20 MILLIARDS DE DOLLARS.

Il suffirait de réinvestir intelligemment 2 milliards de dollars pour réduire les pertes des victimes de 40 milliards de dollars.

On pourrait constituer un groupe de travail chargé d'analyser ce que nous faisons déjà, d'y déceler les failles à la lumière des connaissances internationales et de recommander des mesures correctrices. C'est précisément ce qu'a fait la province de l'Alberta en 2007, devenant ainsi chef de file en Amérique du Nord de la mise en œuvre des meilleures stratégies pour réduire la délinquance juvénile.

L'Alberta applique une stratégie fondée sur la preuve à trois volets : répression, traitement et prévention. Elle a consacré 500 millions de dollars de plus sur trois ans à une stratégie globale à long terme.

C'est ce qu'a fait aussi la ville de Winnipeg pour sa stratégie de réduction du vol d'autos, grâce à laquelle elle a sauvé bien des vies et plus de 80 millions de dollars à ce jour. D'autres municipalités ont adopté des stratégies semblables : Edmonton, Montréal, Ottawa et la région de Waterloo.

Des villes comme Boston ont fait une partie de l'analyse et réduit de 50 pour cent le nombre d'homicides liés aux gangs de rue chez les jeunes hommes, à peine deux ans après la phase diagnostique et la mise en œuvre de la stratégie.

La ville a élaboré une stratégie qui combine les ressources policières existantes, les programmes pour aider les jeunes hommes à terminer leurs études et à trouver un emploi et la mobilisation des mères pour inciter leurs fils à s'éloigner des mauvaises fréquentations.

Plusieurs projets expérimentaux ont prouvé qu'il est possible pour les délinquants à risque de surmonter les expériences de vie négatives et de vivre sans faire de victimes autour d'eux.

Par exemple, le programme américain Quantum Opportunities Program offert après l'école y retient des garçons qui seraient susceptibles de décrocher. Grâce au mentorat, plusieurs de ces jeunes à risque restent à l'école et ces jeunes hommes commettent moins d'actes violents.

Une initiative canadienne, appelée Stop Now and Plan, ou SNAP, aide les enfants et les parents à limiter les agressions chez les jeunes. Ce programme a fait l'objet d'évaluations rigoureuses qui ont démontré des résultats positifs chez les enfants de moins de 12 ans.

Regardons aussi les programmes d'inclusion jeunesse du Royaume-Uni, conçus pour rejoindre les adolescents les plus rebelles et pour réduire leur délinquance de manière significative.

Au Canada, le Centre national de prévention du crime finance la mise en place de programmes copiés sur ces projets, mais il est plus que temps de faire un programme national de l'investissement dans ces programmes éprouvés.

Le R.-U. n'a pas attendu les résultats de tests à répétition. Il a lancé des programmes d'inclusion jeunesse dans 72 quartiers prioritaires sur la foi d'une évaluation. Constatant leur succès, il a encore doublé le nombre de projets.

Des jeunes sont mêlés à des agressions sexuelles dans les écoles, les universités et les communautés. Heureusement, des recherches canadiennes confirment que lorsqu'on modifie les attitudes masculines à l'égard de la violence et des femmes, on peut s'attendre à une réduction des types de violence les plus répandus contre les femmes.

Une stratégie à retenir est le programme scolaire Fourth R, qui a été testé au moyen d'un contrôle aléatoire étendu.

Il vise à modifier les attitudes des adolescents à l'égard de la consommation d'alcool et de drogues, de la violence et des agressions sexuelles sur des femmes. ■

DE JEUNES LEADERS À LA BARRE

DES ADOLESCENTS S'INVESTISSENT DANS LEUR COMMUNAUTÉ

Par Sigrid Forberg

Hayley Ivany a 15 ans. Elle vient de finir sa dixième année et pense faire des études en médecine après le secondaire. Mais pour l'heure, elle s'attaque à un défi presque aussi grand : la lutte contre l'abus d'alcool et d'autres substances dans sa communauté.

Avec un peu d'aide de la GRC, cette jeune originaire de St. John's (Terre-Neuve et Labrador) travaille à un plan d'action pour éloigner ses pairs de la consommation et de l'abus d'alcool et de drogues.

En mars 2011, 19 adolescents de partout au pays ont convergé sur Dépôt, l'École de la GRC à Regina (Saskatchewan), pour le premier Atelier de perfectionnement en leadership et en développement de projets pour les jeunes.

Organisé par les Services nationaux à la jeunesse (SNJ) de la GRC et financé par le ministère de la Justice, l'Atelier a réuni des jeunes de 13 à 18 ans pour les jumeler à des policiers de leur communauté afin de discuter de la délinquance commise et subie par les jeunes.

Chaque adolescent a soulevé un problème qui touchait sa communauté, pour ensuite dresser un plan d'action à son égard avec l'aide des organisateurs de l'Atelier, de son partenaire policier et d'un cahier de travail.

Les sujets allaient de l'ennui à la violence dans les fréquentations, en passant par l'influence des pairs. Hayley a décidé de s'attaquer à la consommation de drogues et d'alcool chez les mineurs.

« Je ne sais pas pourquoi les jeunes se tournent vers l'alcool et la drogue, dit-elle. Je compte les informer des effets de la toxicomanie pour qu'ils sachent vraiment ce qui peut leur arriver. »

Elle entend visiter des écoles secondaires de premier cycle en compagnie d'un conférencier ayant une expérience personnelle de la dépendance, puis s'inspirer des commentaires recueillis au moyen de sondages et de groupes de consultation pour peaufiner son exposé.

UNE LUCIDITÉ IMPRESSIONNANTE

Erin Mulvihill, chargée de projets à la Section de la mobilisation des jeunes des SNJ, qui relève des Services nationaux de prévention criminelle de la GRC, a dirigé la planification de l'Atelier. Six semaines après l'approbation du financement par le ministère de la Justice, les jeunes se réunissaient à Regina.

Les commandants divisionnaires ont choisi les participants. Certains, comme Hayley, faisaient du bénévolat auprès de choix.org, le site Web de la GRC conçu par des jeunes pour les jeunes, ou participaient à d'autres activités communautaires. Les autres venaient d'horizons divers.

Chaque adolescent a su impressionner les organisateurs, selon Mme Mulvihill. Ils ont choisi leurs sujets avec soin, optant tous pour un thème réfléchi et de large portée.

« Il était vraiment fascinant de voir que dans bien des cas, ils ne se penchaient pas juste sur un problème, mais sur ses causes et sur les autres enjeux qui en découlaient », souligne-t-elle.

Le serg. Wayne Newell, sous-officier responsable des Services de police communautaires et autochtones à Terre-Neuve et Labrador, était le partenaire de Hayley. Bien que celle-ci habite en fait sur le territoire de la Royal Newfoundland Constabulary, le serg. Newell l'a aidée à prendre contact avec les policiers de sa région pour lancer son projet.

« Les jeunes ont de la crédibilité dans leur communauté, affirme-t-il. On entend souvent que les adolescents veulent être conseillés par un des leurs. Ils préfèrent les modèles de leur âge aux étrangers qui essaient de venir leur dire ce qu'ils font de travers. »

Le serg. Newell était tellement ravi des résultats de l'Atelier que, cet automne, les projets qui ressortiront de la réunion du Comité consultatif de la jeunesse du commandant divisionnaire à Terre-Neuve et Labrador seront défendus par des jeunes plutôt que dirigés par des policiers.

UNE SEMAINE BOURRÉE D'ACTIVITÉS

Tout au long de la semaine, jeunes et policiers ont assisté à des séances de travail durant la journée et participé à des activités de groupe le soir.

L'Atelier a eu lieu à Dépôt parce qu'il s'agissait d'une solution économique, mais aussi parce que tout, de l'hébergement aux classes, était à proximité, ce qui facilitait la surveillance. Le choix de cet endroit a également permis aux jeunes de prendre part à des activités amusantes comme le Test d'aptitudes physiques essentielles de la GRC et les exercices de cadet.

À la fin de la semaine, dit Erin Mulvihill, tout le monde regrettait que l'Atelier ne dure pas plus longtemps. Les SNJ espèrent en faire une activité annuelle, si les fonds le permettent.

Au cours de la prochaine année, les participants rendront compte de l'avancement de leur projet tous les trois mois dans un blogue sur choix.org.

« J'espère que d'autres jeunes auront la chance que j'ai eue, dit Hayley. C'était une expérience formidable qui m'a surtout appris que si personne ne prend l'initiative dans sa communauté, rien ne s'accomplira jamais. » ■

Hayley Ivany et le serg. Wayne Newell, le membre de la GRC auquel elle était jumelée, en plein remue-méninges pendant une séance de l'Atelier de perfectionnement en leadership et en développement de projet pour les jeunes.

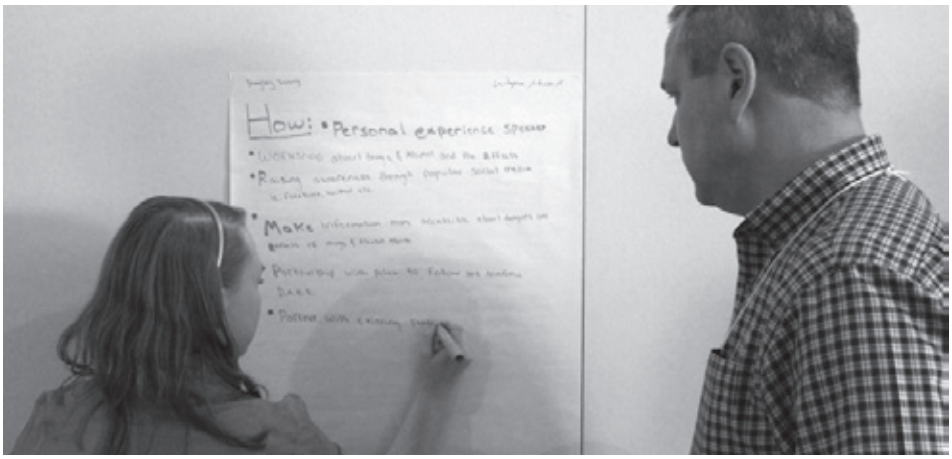

GRC

Photo de l'ONU / Myriam Asmani

La Child Soldier Initiative donne de la formation au personnel militaire et policier, y compris celui de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, sur la façon de faire échec au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats.

PLAIDOYER POUR L'INNOCENCE

HARO SUR LE RECRUTEMENT D'ENFANTS SOLDATS

Par le lgén Roméo Dallaire (à la retraite) et Shelly Whitman, Ph. D., directrice de la Child Soldiers Initiative

Nous devons prendre conscience que, dans bien des régions du monde, la majorité de la population a moins de 18 ans.

On estime à 2,2 milliards le nombre de personnes âgées de moins de 18 ans vivant sur la planète, dont 2 milliards habitent des pays en voie de développement.

Malgré cette réalité démographique, trop souvent nous restons sourds aux cris de ces jeunes et, ce qui est plus grave, ne faisons rien pour répondre à leurs besoins. Si les enfants représentent l'avenir, il serait normal qu'ils constituent aussi une priorité.

Or l'enrôlement d'enfants soldats rappelle crûment au monde entier que nous avons échoué à défendre les droits des personnes mineures.

En dépit des traités internationaux visant à préserver les enfants de la guerre, des garçons et des filles continuent d'être recrutés comme enfants soldats.

Un enfant soldat n'est pas forcément un garçon muni d'une arme.

Répond à cette désignation toute personne de moins de 18 ans qui est au service d'une armée ou d'un groupe armé, que ce soit à titre de combattant, de cuisinier, de porteur, de messager, d'espion ou d'esclave sexuel.

RECRUTEMENT

Le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats amplifient les effets des conflits armés. Le recours aux enfants soldats accroît le nombre de combattants engagés dans un conflit donné, donc aussi le nombre de personnes à désarmer et, dans bien des cas, à réintégrer socialement.

Des millions de dollars ont été alloués à des programmes visant la réintégration sociale d'enfants soldats qui ont été maltraités, exploités, blessés, drogués et violés – et pourtant, le problème persiste : encore et toujours, des mineurs sont recrutés comme enfants soldats.

Outre le recours aux enfants soldats dans les conflits armés, l'utilisation d'enfants par des groupes criminels organisés suscite des conflits de moindre intensité en diverses régions du monde.

Les États émergents ou en déroute recourent à des enfants pour toutes sortes d'activités illégales, par exemple la traite et le travail des enfants, la contrebande de drogues, le pillage, la piraterie et l'espionnage. Les mineurs qui se livrent à de telles activités sont aussi des enfants soldats au sens du droit international.

En comparant le recrutement et l'emploi d'enfants par les bandes de jeunes et les groupes criminalisés et l'emploi d'enfants dans les affrontements armés, on aperçoit des similitudes frappantes dans les tactiques de recrutement, les raisons de cet emploi et les difficultés qu'il y a à extirper les enfants de ces groupes et à les réintégrer socialement, similitudes qui mériteraient d'être étudiées de plus près.

RÔLE DE LA POLICE

Militaires et policiers se retrouvent souvent aux premières lignes sans avoir reçu de véritable formation sur ce qu'il faut faire en cas d'interaction avec des enfants soldats.

Militaires et policiers sont habituellement les premiers à entrer en contact avec des enfants soldats, et ils ont un rôle décisif à jouer pour prévenir le recrutement et l'exploitation de ceux-ci.

Le fait que des mineurs soient employés dans les diverses fonctions mentionnées plus haut signifie que les militaires et les policiers risquent de rencontrer des enfants soldats dans nombre de situations autres que le combat. Reconnaître ce fait accroît les chances de faire échec au recrutement juvénile et de permettre aux enfants de fuir les groupes armés qui les ont recrutés.

Parmi les pays où des enfants sont embrigadés en grand nombre par des groupes criminels et armés figurent des régions stratégiques d'intérêt pour le Canada, notamment Haïti, la Colombie, le Mexique, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Jamaïque, la Somalie et l'Afghanistan.

Nous avons donc le devoir de mettre la condition des enfants en tête de nos priorités en matière de paix et de sécurité. Cet enjeu peut devenir un point de ralliement pour une collaboration susceptible de livrer des enseignements utiles à la résolution de problèmes ultérieurs.

Au lieu de reléguer cet enjeu au second plan de nos préoccupations, nous devons convaincre les décideurs publics, les organisations internationales et les gouvernements étrangers qu'il est capital de protéger les enfants lors de conflits armés et en temps de paix.

Devant l'insuffisance des efforts actuels et la persistance du problème, la Child Soldiers Initiative (CSI) s'emploie à lutter contre le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats. Depuis janvier 2010, la CSI loge au Centre d'études en politique étrangère de l'université Dalhousie.

FORMATION

La CSI renforce les capacités des militaires et des policiers en leur proposant des moyens d'intervenir auprès d'enfants soldats. La formation que nous offrons dans ce domaine où n'existe encore aucun entraînement normalisé est adaptée à des contextes particuliers où des garçons et des filles sont utilisés par des groupes armés.

Nous avons donné au Botswana de la formation à des militaires et à des policiers de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et nous nous sommes rendus cet été en République démocratique du Congo pour y former l'armée nationale et les troupes de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Nous révisons en ce moment notre guide pratique, un outil d'apprentissage d'après-formation qui sera accessible en ligne et interactif. En outre, nous organisons fréquemment des ateliers et menons des recherches sur des questions brûlantes relatives aux enfants soldats et à la dynamique des missions de sécurité.

Par le renforcement des capacités des militaires et des policiers, nous cherchons à faire en sorte que leurs éventuels échanges avec des jeunes contribuent à enrayer le recrutement. En veillant à ce que militaires et policiers, en particulier ceux qui montent en grade, aient conscience de leur rôle à l'égard des enfants soldats, nous voulons susciter un changement systémique qui dépasse les capacités propres des individus. La formation porte aussi sur les rapports de confiance que militaires et policiers doivent établir avec les communautés afin de mieux les protéger.

Bien que le recours aux enfants soldats ne soit pas un phénomène nouveau, il reste beaucoup à apprendre, par exemple sur les profils des recruteurs et l'utilisation de ces profils pour faire obstacle au recrutement, sur l'expérience des filles soldates et l'incidence du sexe sur le phénomène, sur ce que les communautés peuvent faire pour enrayer le recrutement, sur la manière de favoriser l'épanouissement d'ex-enfants soldats pour éviter qu'ils ne soient recrutés de nouveau, sur le possible transfert des connaissances issues des rapports entre la police et les bandes de jeunes et sur la meilleure façon de mettre à contribution militaires et policiers.

Suivant ces pistes de réflexion et d'autres encore, la CSI vise l'acquisition de nouvelles connaissances qu'elle intégrera à sa formation et à ses activités de renforcement des capacités et qu'elle communiquera à ceux dont le travail touche à la question des enfants soldats.

CONCLUSION

Nous sommes conscients que nos efforts, à eux seuls, ne peuvent résoudre le problème des enfants soldats et que le renforcement des capacités des militaires et des policiers ne saurait porter des fruits si aucun changement n'est opéré dans le contexte global où ces derniers peuvent mettre en pratique ce qu'ils ont appris lors des activités de formation organisées par la CSI.

Pour cette raison, nous préconisons le changement et l'adoption d'une démarche intégrée qui apporterait une solution au problème par l'élaboration de concepts nouveaux à l'intention du personnel militaire et policier, par la participation des dirigeants politiques et militaires et par une campagne de mobilisation publique axée sur la sensibilisation des jeunes et l'appel à une action communautaire.

Nous sommes constamment à la recherche de nouvelles occasions de collaborer avec ceux qui se reconnaissent une responsabilité à l'égard du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats.

Ce phénomène peut sembler lointain, mais il n'en est rien : le jeu des migrations fait en sorte que tel ex-enfant soldat ou tel ex-militaire ou ex-policier ayant vécu dans un pays affligé par la guerre peut, demain matin, devenir votre voisin, notre concitoyen. ■

PÉDALER POUR LA PAIX

Trois étudiants ont consacré leur été à traverser le Canada à vélo pour sensibiliser la population au phénomène des enfants-soldats.

L'équipe cycliste Zero Force, composée de Drew Steeves, Mitch Torrens et Laurent Gazaille, tous âgés de moins de 20 ans, a pédalé de Vancouver à Halifax, tantôt sous une pluie torrentielle, tantôt sous un soleil de plomb, afin de recueillir de l'argent pour l'Initiative Enfants-soldats lancée par le lgén Roméo Dallaire (à la retraite).

Souhaitant amasser 150 000 $ pour l'initiative, l'équipe s'est aussi donné pour mission d'inciter d'autres citoyens à « marcher dans la boue » comme le dit Torrens. À mi-chemin de son parcours, l'équipe a rencontré Dallaire sur la colline du Parlement à Ottawa pour célébrer et recevoir du soutien.

« D'autres Canadiens contribuent à leur façon, explique Torrens. Mais de toutes les équipes rencontrées, partout, nous étions toujours les plus jeunes, parce que personne au Canada ne laisserait partir ses enfants sans protection. Tous les enfants, où qu'ils soient, ne méritent-ils pas pareille protection? »

— Sigrid Forberg

Le lgén Roméo Dallaire (à la retraite) rencontre l'équipe cycliste Zero Force sur la colline du Parlement, à mi-chemin de son périple.

Sigrid Forberg

UNIFORMISATION DE LA PRÉVENTION DES TOXICOMANIES

NOUVEAUX GUIDES POUR L'ÉCOLE, LA COLLECTIVITÉ ET LA FAMILLE

Par Tracy Luciani, Ph.D., Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies

La toxicomanie est un problème grave qui coûte aux Canadiens une somme estimée à 8,2 milliards par année.

Fait plus préoccupant encore, le taux de consommation chez les jeunes est près de quatre fois supérieur à celui des adultes – et l'âge moyen d'initiation est aussi bas que 11 ans parmi certains groupes de jeunes à risque.

Les jeunes qui consomment de la drogue s'exposent à des préjudices qui influent sur leur santé, leur sécurité, leur réussite scolaire et leur avenir.

Cela dit, les surdoses, les blessures, les troubles de santé mentale, les accidents impliquant la conduite avec facultés affaiblies, les actes de violence, les agressions sexuelles et la désintégration de la vie familiale et des relations personnelles touchent tout le monde – peu importe le milieu.

Par conséquent, tous ont un rôle à jouer pour prévenir la toxicomanie chez les jeunes.

C'est pourquoi des mesures de prévention sont essentielles pour assurer le développement sain et la réussite des jeunes.

L'IMPORTANCE DE LA PRÉVENTION DES TOXICOMANIES

En tant que leaders dans la collectivité, les policiers jouent un rôle primordial en vue d'assurer la sécurité et la santé des citoyens. Parmis les moyens à leur disposition, notons les programmes de sensibilisation et de prévention des toxicomanies dans les écoles et dans la collectivité, qui visent à inculquer aux élèves les aptitudes et les renseignements nécessaires pour prendre des décisions éclairées et faire des choix de vie sains.

Première ressource nationale de prévention de la toxicomanie au Canada, le Portefeuille de normes canadiennes de prévention de l'abus de substances chez les jeunes du Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCLAT) est un guide essentiel pour les intervenants prenant part à des activités de prévention pour les jeunes. Il explique aux policiers et aux autres équipes de prévention, une étape à la fois et d'après les meilleures données disponibles, comment planifier, mettre en œuvre et évaluer leurs initiatives de prévention auprès des écoles, des collectivités et des familles.

Élaboré par le CCLAT et le Groupe de travail sur les normes canadiennes, un groupe d'experts en prévention qui comprend notamment la GRC, le Portefeuille de normes canadiennes de prévention de l'abus de substances chez les jeunes comporte trois volets :

- Consolider nos forces, des normes de prévention en milieu scolaire;
- L'union fait la force, des normes de prévention en milieu communautaire;
- Développer nos habiletés, des lignes directrices pour les programmes de prévention axés sur les habiletés familiales.

Ces trois cadres – scolaire, communautaire et familial – sont l'environnement quotidien où les policiers collaborent avec les enseignants, les professionnels de la santé et les parents, entre autres, pour nouer des relations harmonieuses avec les jeunes, dans le but de favoriser leurs habiletés d'adaptation et les aider à mener une vie constructive.

LA PRÉVENTION À L'ÉCOLE

Les initiatives qui visent à prévenir la toxicomanie et favorisent le mieux-être des élèves contribuent directement à leur réussite scolaire. L'abus de substances chez les adolescents compromet la mission de l'école et peut avoir une incidence sur le rendement scolaire de diverses façons.

Par exemple, l'élève sous l'empire de la drogue ou avec la gueule de bois à l'école voit ses capacités d'apprendre amoindries; avec le temps, ces conditions entraveront sa réussite.

En outre, le jeune n'a pas atteint sa pleine maturité physique, psychologique et sociale; l'abus de substances peut affecter le développement de son cerveau et interrompre des processus développementaux déterminants.

De plus, l'abus de substances est souvent associé à d'autres difficultés sociales ou affectives et à des comportements dissipés qui compromettent l'environnement social

L'abus de substances chez les adolescents compromet la mission de l'école et peut avoir une incidence sur le rendement scolaire de diverses façons.

et scolaire des autres élèves.

Pour que la prévention soit efficace, il ne s'agit pas simplement d'intensifier les mesures; il faut axer les ressources sur ce qui s'est révélé efficace dans le passé.

Le volet Consolider nos forces privilégie une démarche polyvalente de santé à l'école, axée notamment sur l'environnement scolaire, les méthodes d'enseignement et d'apprentissage, les politiques, ainsi que sur les services et partenariats scolaires.

Le volet permet d'intégrer la prévention à la mission de l'école et s'harmonise avec les initiatives communautaires visant à favoriser le mieux-être des jeunes.

LA PRÉVENTION COMMUNAUTAIRE

Si l'école a la possibilité privilégiée de favoriser le développement sain des jeunes, d'autres influences existent hors du cadre scolaire et de nombreux préjudices attribuables à la toxicomanie – le vandalisme, les bagarres, les accidents de la route – préoccupent vivement les collectivités.

Le volet L'union fait la force repose sur le principe que tous ont un rôle à jouer dans la prévention et que des résultats positifs surviennent lorsqu'on adopte une démarche harmonisée liant l'école et la famille dans d'autres cadres communautaires, comme le travail, les centres récréatifs, les boîtes de nuit et les bars.

Ces normes communautaires montrent que si la prévention est un processus à long terme, lorsqu'une équipe communautaire amorce ses démarches, les avantages éventuels sont considérables : les problèmes liés à la toxicomanie diminuent, plus de jeunes vivent un développement positif et la qualité de vie de la collectivité s'améliore.

PROGRAMMES D'HABILETÉS FAMILIALES

Un éventail de facteurs, de la génétique au tempérament, en passant par les influences sociales et environnementales, ont une incidence sur le développement des jeunes, notamment en ce qui concerne la toxicomanie. Cela dit, les facteurs familiaux sont déterminants, dans la mesure où ils peuvent favoriser ou atténuer l'effet de ces autres influences.

Un cadre familial positif peut avoir un effet préventif sur les comportements liés à la toxicomanie ainsi que sur d'autres problèmes de santé ou sociaux, comme les troubles de la santé mentale, les actes de violence, les comportements criminels et les pratiques sexuelles à risque.

Le développement des habiletés familiales peut avoir un effet préventif. De fait, l'expérience montre que les programmes en la matière sont bénéfiques pour les relations parent-enfant en favorisant la cohésion familiale, et en réduisant les conflits et les problèmes sociaux et de santé au sein de la famille, et notamment la toxicomanie.

Le volet Développer nos habiletés établit des lignes directrices pour ceux qui désirent concevoir leur propre programme d'habilités familiales, renforcer un programme existant ou adopter un programme établi. Ces lignes directrices soulignent l'importance d'inclure ce genre de programme, non seulement dans une initiative globale de prévention, mais également comme élément de soutien à l'éducation des enfants et à la famille en général.

Les programmes d'habiletés familiales consistent en des modules multi-séances destinés à des groupes de parents ou de familles comptant des enfants de 0 à 18 ans, avec pour objectif la prévention de la toxicomanie chez ceux-ci.

RESSOURCES

En plus de proposer une méthode pragmatique, les documents de normes scolaires et communautaires comprennent toute une gamme de ressources :

- une liste de vérification de 20 minutes conçue pour aider les écoles et les collectivités à évaluer leurs forces et les possibilités à l'égard des activités de prévention actuelles;
- un cahier de travail pour aider les équipes à évaluer leurs progrès;
- un comité de révision national chargé de fournir des commentaires sur la façon d'améliorer une initiative;
- une base de données comprenant un éventail croissant de ressources et d'outils pratiques à l'appui des normes.

PARTICIPATION DE LA POLICE

En plus de prendre une part active à l'élaboration des normes, la communauté policière a signifié son intérêt de les adopter pour rehausser la qualité et l'efficacité de ses initiatives de prévention.

Après avoir officiellement reconnu le portefeuille, l'Association canadienne des chefs de police, en collaboration avec le CCLAT et le Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP) du Québec, a présenté deux ateliers de formation sur la prévention en milieu scolaire – le premier avec la Sûreté du Québec et le second, avec le Service de police de la Ville de Montréal – qui montrent la façon d'intégrer les normes au travail de prévention. Des ateliers similaires ont été offerts au Service de sensibilisation aux drogues et au crime organisé de la GRC, plus tôt cette année.

PERSPECTIVE GÉNÉRALE

Le Portefeuille de normes canadiennes de prévention de l'abus de substances chez les jeunes du CCLAT fait partie de la Stratégie de prévention en toxicomanie chez les jeunes Canadiens, une initiative de cinq ans visant à réduire la toxicomanie chez les jeunes de 10 à 24 ans.

Cette initiative mobilise des intervenants à l'échelle du pays, dont la GRC, et est financé à même la Stratégie nationale antidrogue du gouvernement fédéral.

L'élaboration et la structure de la stratégie sont fondées sur des études qui révèlent un appui croissant pour les programmes multidimensionnels, ce qui laisse entendre que des combinaisons d'interventions pourraient être plus efficaces que des programmes à composante unique; et que les mesures de prévention sont plus utiles lorsqu'elles sont conjuguées à des programmes mobilisant l'école, la collectivité et la famille.

CONCLUSION

En formant et en maintenant des partenariats durables, comme le consortium des médias et des jeunes du CCLAT, qui élabore et diffuse des messages de prévention de la toxicomanie fondés sur des données probantes en vue de sensibiliser et de responsabiliser les jeunes Canadiens, et en élaborant le portefeuille de normes canadiennes de prévention de l'abus de substances chez les jeunes, le CCLAT poursuit son initiative en vue de réaliser sa vision d'une société affranchie des préjudices causés par l'abus d'alcool, de drogues et autres substances. ■

POUR PLUS D'INFORMATION, VISITEZ :
WWW.CCSA.CA.

REMETTRE LES JEUNES À RISQUE SUR LA BONNE VOIE

LE SURREY WRAP PROJECT : UNE APPROCHE ANTIGANG QUI JOINT L'INDIVIDUEL AU COMMUNAUTAIRE

Par Rob Rai, district scolaire de Surrey et le gend. John G. Wilson, Détachement de Surrey de la GRC, Surrey Wrap Project

Le Surrey Wrap Project est un modèle de prévention et d'intervention mis sur pied par le district scolaire de Surrey et le détachement local de la GRC en partenariat avec divers groupes communautaires pour composer avec la violence liée aux gangs de jeunes.

Il s'inspire du Milwaukee Wraparound Program, destiné aux jeunes atteints de troubles affectifs graves qui ont été désignés par le service de protection de l'enfance ou l'appareil de justice pour adolescents de leur région comme étant à risque d'internement immédiat dans un établissement résidentiel, correctionnel ou psychiatrique.

La philosophie du programme Wraparound repose sur un processus de planification qui aboutit à une gamme personnalisée de services communautaires et de sources de soutien afin d'aider un jeune et sa famille à atteindre des objectifs positifs.

Le Surrey Wrap Project emprunte à ce programme et à d'autres modèles efficaces utilisés en Amérique du Nord, tout en tenant compte de pratiques nouvelles et exemplaires pour offrir des solutions adaptées aux tendances, aux cultures et aux préoccupations locales.

RÉACTION AU PROBLÈME DES GANGS

Dans le Lower Mainland de la Colombie-Britannique, les actes de violence, les fusillades et les homicides liés aux gangs ont connu une hausse marquée qui a atteint son sommet tôt en 2009. Les jeunes hommes qui font partie de ces gangs viennent d'horizons divers : certains, de milieux traditionnellement jugés à risque parce que défavorisés sur le plan socioéconomique, et d'autres, de familles biparentales suffisamment aisées pour leur offrir de nombreux avantages.

La ville de Surrey, qui connaît un développement parmi les plus fulgurants au Canada, mise sur une stratégie proactive pour éloigner sa jeunesse des gangs. Mis en œuvre sous la direction de représentants dynamiques du district scolaire de Surrey, du détachement local de la GRC et de la municipalité, le Surrey Wrap Project vise à contrer le recrutement croissant de jeunes par des gangs et les problèmes de violence connexes.

FONCTIONNEMENT DU PROJET

Les renvois au Surrey Wrap Project sont notamment effectués par le personnel scolaire, les agents de liaison avec les écoles et le service de probation de la jeunesse.

En général, les jeunes qui y sont adressés ont eu de nombreux démêlés avec la police, sont en probation ou l'ont déjà été, éprouvent de graves problèmes de discipline et d'assiduité à l'école et affichent des comportements antisociaux. Ils peuvent être fortement attachés à des relations malsaines et ont parfois une vie familiale perturbée, le plus souvent en raison de délinquance chez leurs parents ou leurs frères et sœurs.

Seule condition d'admission au projet : le jeune doit fréquenter l'école ou être inscrit à un programme scolaire quelconque, par exemple à un cours en ligne, à une école parallèle ou à un service d'enseignement à domicile. Il faut aussi que l'élève – ou son tuteur, le cas échéant – accepte d'y participer.

Comme la liste d'attente est longue, il est essentiel que les ressources limitées du projet soient consacrées à des jeunes qui manifestent le désir de changer leur vie.

FACTEURS DE RISQUE ET DE PROTECTION

Une fois admis au projet, chaque jeune est évalué au moyen de plusieurs outils pour déterminer les facteurs de risque et de protection qu'il présente. Ces facteurs peuvent aider à cerner les causes d'un problème et les raisons qui font que certains individus ou groupes sont plus ou moins susceptibles de commettre des crimes ou d'en être victimes.

On entend par « facteur de risque » une influence négative qui augmente la probabilité de délinquance, et par « facteur de protection », une influence positive qui réduit cette probabilité (voir les exemples donnés dans l'encadré).

Une fois ces facteurs répertoriés, le chargé de dossier dresse un plan personnalisé mettant l'accent sur les facteurs de protection et atténuant ou éliminant les facteurs de risque. Ce plan reflète le soutien offert au jeune dans chacun des cinq aspects de sa

Le cas de Derek, qui s'est fait entièrement tatouer les deux bras en signe de son appartenance à un gang, figure parmi les réussites de l'équipe du Surrey Wrap Project.

vie, soit l'individuel, le familial, le social, le scolaire et le communautaire.

Le jeune bénéficiera ensuite d'interventions et de services de soutien complets et adaptés à sa culture qui se fondent sur ces évaluations initiales.

Avec la collaboration de partenaires communautaires, les jeunes admis au projet se voient offrir un accès facile, opportun et hautement coordonné à des activités récréatives prosociales, à un soutien thérapeutique individuel, à un soutien aux relations familiales, à une formation professionnelle et à d'autres services ou ressources, jusqu'à ce qu'ils fassent montre d'une résilience et d'une stabilité accrues dans leur vie.

PARTENARIATS

Grâce aux nombreux organismes communautaires qui ont offert leurs compétences et leurs ressources pour venir en aide aux jeunes membres de gang et à leur famille, les capacités du Surrey Wrap Project se sont développées depuis son lancement.

Le service des parcs, des loisirs et de la culture de la municipalité de Surrey offre divers programmes récréatifs prosociaux, le YMCA, des programmes de leadership, et l'université polytechnique Kwantlen, des stages rémunérés.

Quant aux B.C. Lions de la Ligue canadienne de football, ils font don de 20 billets pour chaque match à domicile, en plus du mentorat et de l'entraînement que font leurs joueurs.

RÉSULTATS

Jusqu'à maintenant, le projet connaît un franc succès. Une évaluation indépendante menée récemment auprès de 45 jeunes qui y avaient participé a révélé une diminution substantielle de leurs interactions avec la police.

Chez ces jeunes, le nombre moyen de contacts avec la police pendant les six mois suivant l'admission au projet avait chuté de 67 % par rapport aux six mois précédant l'admission.

Viennent s'ajouter à ce chiffre éloquent les anecdotes concernant l'expérience de jeunes hommes et de jeunes femmes qui parviennent à stabiliser leur vie et à faire des choix judicieux en vue de devenir des membres productifs de la société.

ÉTUDE DE CAS

Prenons l'exemple de Derek (nom fictif utilisé pour protéger l'identité du jeune).

À 15 ans, Derek faisait partie d'un gang de rue qui frayait avec des groupes criminalisés de niveau intermédiaire. Venant d'un foyer et d'un quartier qui limitaient ses chances de s'épanouir, il s'était tourné vers un gang qui lui avait promis richesse, pouvoir et prestige, mais la réalité était tout autre : avant longtemps, il s'est retrouvé à mesurer et à empaqueter du crack par quarts de 12 heures dans une fumerie infestée de rats.

Derek n'a pas tardé à verser dans la violence. À 16 ans, il s'est fait tatouer les deux bras de l'épaule au poignet en signe de son appartenance au gang.

Il éprouvait des difficultés à la maison et allait de conflit en conflit avec le personnel de son école, la police et divers membres de sa communauté. Bref, il perdait rapidement les pédales.

Les adultes de son entourage craignaient pour son avenir et l'ont orienté vers le Surrey Wrap Project. Dépassé par les événements, Derek voulait quitter le gang mais ne savait pas comment s'y prendre.

Il a été soulagé de pouvoir se confier à une personne digne de confiance, vers qui il pouvait se tourner pour obtenir soutien et conseils. Au cours des 18 mois qui ont suivi, il a travaillé d'arrache-pied avec le personnel du projet pour réorienter sa vie.

Étroitement encadré par l'équipe, il a fait le bilan de son passé, éliminé systématiquement ses facteurs de risque, misé sur ses facteurs de protection et augmenté sa résilience.

Derek a établi des relations durables avec l'équipe et a commencé à faire des progrès. Après avoir fréquenté sept écoles en cinq ans, il a décroché son diplôme d'études secondaires ce printemps et a même eu droit, en guise de récompense, à des billets avec sièges de loge offerts par un particulier pour la finale de la coupe Stanley.

CONCLUSION

Les interventions auprès de jeunes affiliés à un gang apportent toujours leur lot de défis, de revers et de succès. On a souvent l'impression de reculer de deux pas pour chaque pas qu'on fait vers l'avant, et la lumière au bout du tunnel peut paraître bien loin.

Or, grâce à des ressources spécialisées, à des interventions hautement coordonnées et à l'engagement des individus et des organismes participants, le Surrey Wrap Project et les jeunes qui y sont admis illustrent brillamment le succès qui est possible quand des particuliers et des groupes se donnent la main. ■

FACTEURS DE RISQUE ET DE PROTECTION

Les facteurs de risque et de protection possibles sont nombreux. L'influence qu'ils exercent sur la délinquance, tant commise que subie, dépend de la situation.

FACTEURS DE RISQUE

- Attitudes, valeurs ou croyances négatives
- Faible estime de soi
- Abus de drogues, d'alcool ou de solvants
- Pauvreté
- Parents ayant des démêlés avec la justice
- Sans-abri
- Présence d'éléments criminels dans le quartier
- Fait d'être témoin de violence durant l'enfance
- Manque de services (sociaux, récréatifs, culturels, etc.)
- Racisme
- Maladie physique ou mentale
- Analphabétisme
- Violence au foyer

FACTEURS DE PROTECTION

- Attitudes, valeurs ou croyances positives
- Aptitude à résoudre des conflits
- Bonne santé mentale, physique, spirituelle et affective
- Bonne estime de soi
- Réussite scolaire
- Solides compétences parentales
- Supervision parentale
- Aptitude à résoudre des problèmes
- Modèles de comportement, entraîneurs ou mentors adultes à l'influence positive
- Bon groupe d'amis
- Domicile stable
- Accessibilité des services (sociaux, récréatifs, culturels, etc.)

Source : Sécurité publique Canada

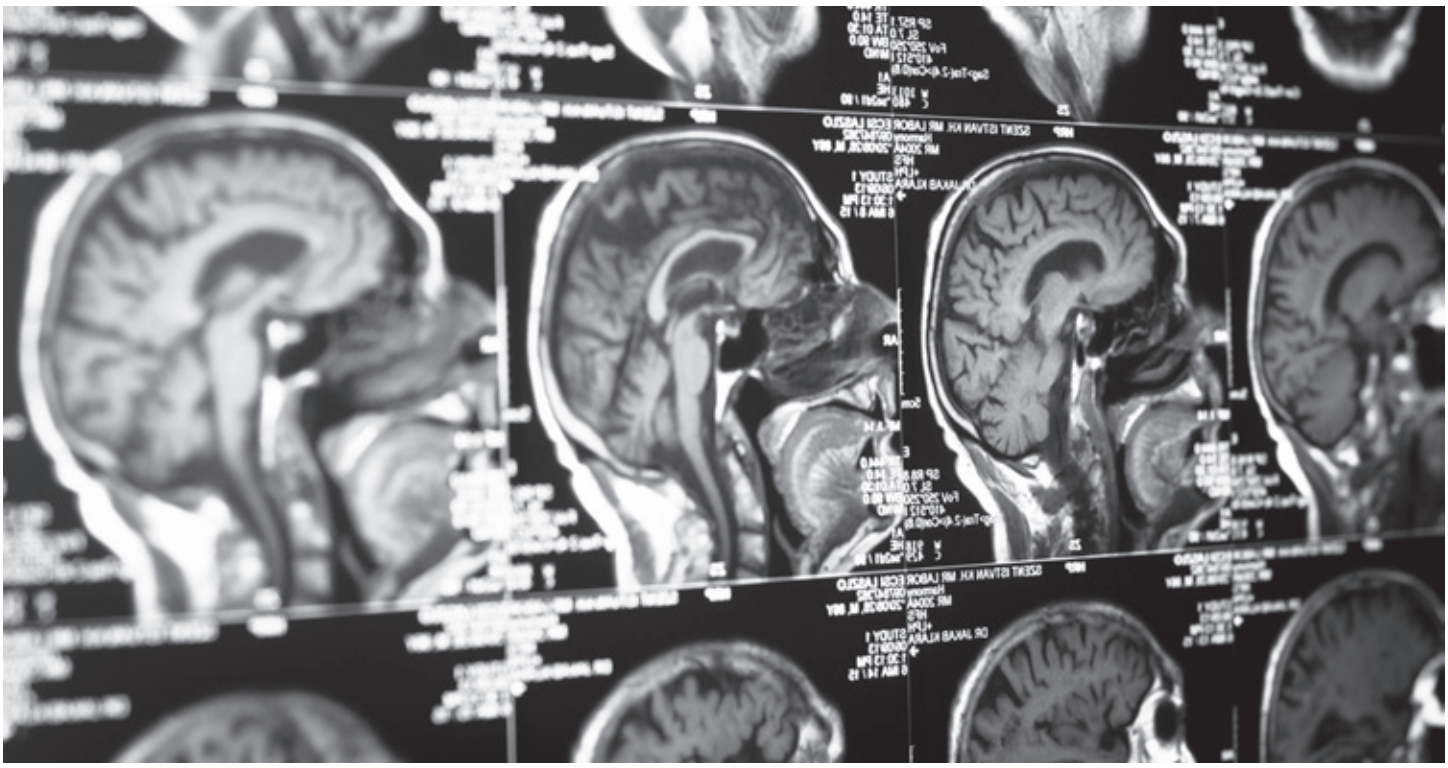

Le cerveau de l'adolescent n'étant pas pleinement développé, le caractère spontané et incohérent d'un comportement motivé par l'humeur n'est pas inhabituel, et peut compromettre l'aptitude des jeunes à composer avec les agents stressants de leur environnement.

POUR UN TRAITEMENT ET UN RÉTABLISSEMENT RÉUSSIS

INTERVENTION PRÉCOCE AUPRÈS DES PERSONNES ATTEINTES DE PSYCHOSE

Par Christina Krack, Fraser Health Early Psychosis Intervention Program, White Rock (C.-B.)

Selon des recherches récentes, les troubles de santé mentale et liés à la consommation de substances culminent à l'adolescence et au début de l'âge adulte, au point d'être la principale préoccupation en matière de santé chez les jeunes de 12 à 26 ans dans toutes les sociétés.

Presque toutes les incapacités liées à l'état de santé des jeunes et jeunes adultes peuvent être attribuées à la consommation de substances et à des problèmes de santé mentale comme la dépression, l'anxiété et la psychose.

Une étude menée aux États-Unis montre que l'apparition des symptômes se produit avant 24 ans chez 75 % des personnes atteintes de maladie mentale.

D'autres faits rappellent l'importance de la sensibilisation et la nécessité d'accorder plus d'attention aux maladies mentales :

- Plus de 60 % des jeunes Canadiens de 15 à 25 ans atteints de troubles mentaux ne consultent pas.
- Le stigmate de la maladie mentale continue d'être un obstacle à la recherche et à l'obtention de services d'aide.
- Plus on tarde à traiter une psychose, plus la guérison est lente et incomplète, et ponctuée d'hospitalisations à répétition et de difficultés psychosociales.

En matière d'intervention précoce, la priorité va à la détection et au traitement précoces des symptômes psychotiques, puis à la prévention des rechutes.

La psychose peut être traitée. C'est pourquoi il importe de la détecter tôt, dès le début de sa manifestation, et de travailler avec les jeunes, les familles et les communautés pour favoriser le rétablissement.

PHASES ET SYMPTÔMES DE LA PSYCHOSE

La psychose est due à un déséquilibre chimique dans le cerveau. On distingue trois phases : prodromale, aiguë et résiduelle (rétablissement).

Dans la phase prodromale, les signes avant-coureurs font leur apparition. Le comportement du jeune commence à changer. Il peut éprouver des problèmes de sommeil et de concentration, de l'anxiété, de la dépression ou encore de consommation de substances. Ses activités de socialisation et de loisirs peuvent diminuer, voire changer.

Souvent, les parents ou les proches diront rétrospectivement qu'ils sentaient que quelque chose n'allait pas, sans pouvoir mettre le doigt dessus, ou pensaient que leur enfant consommait de la drogue ou de l'alcool. Cette phase peut durer deux semaines à deux ans avant que ne survienne la phase aiguë de la maladie.

La phase aiguë est souvent caractérisée par une crise qui nécessite une intervention médicale d'urgence. Elle peut prendre une allure dramatique et traumatiser à la fois le jeune et sa famille; d'autres fois, elle se

produit discrètement, dans l'isolement et passe inaperçue; elle perturbe cependant la vie du jeune et nécessite une évaluation.

Plus les symptômes aigus sont négligés, plus ils peuvent endommager le cerveau et être difficiles à traiter par la suite. La phase de rétablissement est alors plus longue.

Si vous croyez qu'un jeune présente des symptômes psychotiques, il est important de s'assurer qu'il obtienne de l'aide et fasse l'objet d'une évaluation en santé mentale.

Les symptômes psychotiques manifestes varient d'une personne à l'autre : délires, hallucinations et désorganisation du comportement, de la parole et de la pensée. Les plus courants sont les idées paranoïdes et l'impression d'entendre des voix.

La personne n'est pas consciente de la distorsion de la réalité et réagit selon ses perceptions. Elle peut entendre une voix lui donner des ordres ou encore se croire invincible ou dotée de pouvoirs extraordinaires.

L'humeur variera également en fonction des symptômes psychotiques. Le sujet peut éprouver de la peur, de la colère, de l'anxiété, de la tristesse ou de l'euphorie sans raison apparente.

Ces comportements peuvent paraître insensés à autrui, mais tout à fait appropriés aux yeux du sujet. Les symptômes apparaissent par épisodes, comme la fièvre.

Lorsqu'on interagit directement avec une personne qui semble atteinte de psychose, il faut s'efforcer d'établir un lien avec elle.

Souvent, ces personnes vivent ces épisodes dans la peur, l'anxiété, la confusion et la solitude, et pourraient avoir besoin de temps pour répondre. Il faut être patient, attentif à ce que la personne dit et abréger la conversation.

Il est important de rester respectueux, de ne pas faire preuve de condescendance, de ne pas contester ni approuver les idées délirantes, d'offrir des choix lorsque c'est possible, d'être honnête et d'exposer clairement son plan d'action; de cette manière, le jeune acceptera plus facilement de se faire évaluer par un professionnel en santé mentale.

La phase résiduelle ou de rétablissement succède à la phase aiguë. Les symptômes s'atténuent et le sujet peut reprendre le cours normal de sa vie.

Le soutien, la gestion des facteurs de stress environnementaux, le renforcement des facteurs de protection et, souvent, la prise de médicaments favorisent le maintien du rétablissement.

Contrairement à ce que l'on croit, la psychose n'est pas un facteur prédéctif de violence envers autrui. Les jeunes qui présentent ces symptômes risquent davantage de se faire du mal et d'être vulnérables que de s'en prendre à autrui.

CAUSES DE LA PSYCHOSE

La psychose serait due à une série de facteurs génétiques, biologiques et de vulnérabilité environnementale. Sur le plan génétique, les maladies mentales seraient attribuables à une combinaison de mutations de plusieurs gènes, l'un d'eux ne suffisant pas à en être la cause.

S'ajoutent à cela des facteurs environnementaux ou agents stressants qui, combinés aux variables génétiques, peuvent causer la psychose.

Parmi les facteurs environnementaux qui peuvent affecter le jeune, on citera la consommation de substances, les traumatismes, le deuil et la perte d'un être cher, les problèmes familiaux et de logement et la vie en milieu urbain, qui peut réduire le sentiment d'appartenance à la communauté. Les blessures à la tête dues à la pratique du hockey ou d'autres sports peuvent aussi jouer un rôle.

Lorsqu'on travaille avec un jeune en détresse, il est important de l'aider à reconnaître les facteurs stressants dans sa vie. L'encourager à gérer ces facteurs peut grandement influer sur son rétablissement.

On pourra par exemple l'orienter vers un organisme communautaire pour recevoir du counseling en matière de traumatismes ou d'abus de substances, ou encore vers un programme de mentorat ou un réseau de pairs.

ADOLESCENTS

Outre les facteurs génétiques et environnementaux, le jeune peut éprouver des difficultés à composer avec certains agents de stress.

En effet, ce n'est que dans le début de la vingtaine que le cerveau cesse de se développer. Chez les jeunes, le comportement est davantage contrôlé par l'amygdale, organe « de l'instinct et des pulsions ».

Ce qui vient expliquer les comportements typiquement adolescents. Les actions spontanées et parfois incohérentes dictées par l'humeur ne sont pas rares. Le cortex frontal, qui intervient dans le raisonnement, la résolution de problèmes, la mémoire, etc., se développant plus lentement, les adolescents ont tendance à réagir de façon plus émotionnelle, aléatoire et instinctive.

Et la consommation de drogues — plus particulièrement la marijuana — perturbe beaucoup le développement du cerveau. Plus cette drogue est consommée tôt et de manière fréquente, plus le risque est grand de développer des symptômes de psychose ou d'autres problèmes de santé mentale.

PRÉVENTION

Les facteurs de protection jouent un rôle très important dans la susceptibilité du jeune de développer des problèmes d'abus de substances et de santé mentale.

Un bon fonctionnement intellectuel, de bonnes aptitudes sociales avec les pairs et en groupe, ainsi qu'un attachement à la famille contribuent à atténuer les vulnérabilités du jeune.

Lorsqu'on travaille avec un jeune, il est essentiel de reconnaître l'effet positif du rôle que l'on joue ou de sa relation avec lui. On doit être conscient de l'importance qu'on peut avoir dans sa vie et l'aider à renforcer ses facteurs de protection.

CONCLUSION

Tous les services de police communautaire, fournisseurs de services et autres organismes qui travaillent auprès des jeunes doivent savoir que les problèmes de santé mentale sont rarement simples.

Pour offrir un soutien efficace, il nous faut réfléchir de façon novatrice, atténuer les stigmates, préconiser la prestation de services et de soutien, et travailler en équipe.

Il appartient à la communauté de développer et de maintenir des connaissances et des services sur la manière d'intervenir en présence de symptômes et de comportements liés aux problèmes d'abus de substances et de santé mentale. ■

Infirmière psychiatrique autorisée depuis 19 ans, Christina (Nina) Krack travaille dans le domaine de l'intervention précoce en matière de psychose, tant dans la pratique clinique qu'en tant qu'éducatrice, depuis 2000.

POUR PLUS D'INFORMATION, VISITEZ :
WWW.PSYCHOSISSUCKS.CA
WWW.MINDCHECK.CA

SAVOIR RECONNAÎTRE LES SIGNES

L'ÉVALUATION DES MENACES DE VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

Par le serg.-dét. Glenn Sheil, Unité de l'évaluation des menaces, Police provinciale de l'Ontario

Les actes de violence commis dans des établissements d'enseignement aux États-Unis, au Canada et en Europe ont soulevé des questions quant à la sécurité des écoles et la protection des élèves. Les premières fusillades en milieu scolaire remontent au début du 20e siècle, mais ce genre d'incident a connu une forte hausse dans les années 1990.

Les fusillades demeurent toutefois rares en milieu scolaire, où d'autres formes ou menaces de violence ont plus de chances de survenir.

Il importe de comprendre en quoi ces formes de violence diffèrent les unes des autres, comment les autorités scolaires, les parents et les policiers peuvent repérer les élèves susceptibles de s'y livrer et les meilleures façons de gérer les risques que présente un élève particulier.

Il faut aussi comprendre que la violence est dynamique et multidimensionnelle et qu'elle peut s'intensifier ou s'atténuer rapidement. Le risque posé par un élève peut donc évoluer et être influencé. Tout nouveau renseignement sur l'individu ou la situation peut avoir une incidence sur les risques de perpétration d'actes de violence.

ÉVALUATION DES MENACES

L'évaluation des menaces est une activité spécialisée qui exige une vaste expérience d'enquête sur les actes de violence ou une longue étude du phénomène, ainsi qu'une formation professionnelle.

Certains organismes canadiens d'application de la loi, dont la Police provinciale de l'Ontario (OPP), la Police régionale de Durham, la Police régionale de York, la Police régionale de Peel, l'Integrated Threat and Risk Assessment Centre de l'Alberta et la Gendarmerie royale du Canada (GRC), offrent un programme de stage de 18 mois qui prévoit des cours obligatoires à l'intention des nouveaux enquêteurs affectés à l'évaluation des menaces.

Au cours des dernières décennies, les études sur la violence réalisées notamment par des spécialistes du monde médical, de la santé mentale, de l'application de la loi et de la gestion des menaces ont permis de concevoir des méthodes pour repérer les personnes susceptibles de sombrer dans la violence et cerner les causes de leur comportement.

Une de ces méthodes, celle du jugement professionnel structuré (JPS), repose sur des données scientifiques et permet de déterminer le risque de violence à partir de facteurs statistiquement significatifs. L'autre méthode, sans caractère scientifique mais de nature plutôt conceptuelle, consiste à faire un examen rétrospectif des cas antérieurs d'un type précis de violence, par exemple des fusillades en milieu scolaire.

Les deux méthodes offrent aux enquêteurs spécialisés en évaluation des menaces un cadre structuré et systématique prévoyant des critères normalisés pour la détermination éclairée des risques de violence.

FORMES DE VIOLENCE

La violence est le fruit d'une série de pensées et de comportements qui se développent avec le temps. Elle dépend de l'interaction entre trois facteurs : une personne encline à agir avec violence, un élément déclencheur qui provoque cette violence et une situation où rien ne l'empêche d'éclater.

La première forme de violence souvent

observée en milieu scolaire est la violence expressive. Elle s'accompagne d'un fort éveil autonome, par exemple de colère, en réaction à une perception de menace fondée sur un rejet, une critique ou une frustration.

La violence de ce genre étant imprévue et spontanée, il est difficile de prévoir quand elle peut surgir. Souvent, l'élève peut réagir par une violence physique ou par des menaces de violence. Si une arme est en cause, c'est généralement une arme improvisée, c'est-à-dire un objet que l'élève a sur lui ou qui est à sa portée.

Procédant davantage du désespoir ou de la peur que d'un sentiment de pouvoir, la menace ne garantit pas le passage à l'acte. Elle résulte d'une incapacité à convaincre, à influencer ou à dominer. L'agressivité expressive a un effet régulateur dans la mesure où l'individu se sent soulagé après avoir proféré une menace ou riposté impulsivement.

Un élève peut faire preuve de violence expressive dans une situation isolée ou être connu de ses éducateurs pour avoir été mêlé à de nombreux incidents de violence depuis son entrée dans le système scolaire. La méthode du JPS convient dans ces cas.

La deuxième forme de violence, dite « instrumentale », est planifiée, volontaire, ciblée et axée sur un but. Elle tient de la prédation libre d'émotions intenses et implique souvent le recours à une arme. Elle n'est limitée par aucun facteur temporel.

L'individu qui pratique cette forme de violence cherchera à cacher les comportements requis pour accomplir son projet, mais ils sont tout de même observables. Il est donc possible de repérer aux fins d'intervention et de prévention une personne qui envisage ou a entrepris de commettre un tel acte de violence.

D'AUTRES PERSONNES SONT SOUVENT AU COURANT QUAND UN INDIVIDU ENVISAGE OU PRÉPARE UNE ATTAQUE. DANS BIEN DES CAS, CE SONT LEURS ÉCHANGES AVEC LUI QUI PERMETTENT DE DÉCOUVRIR LE POT AUX ROSES.

L'élève susceptible de commettre un acte de violence ciblé en milieu scolaire ne présente aucun profil particulier. Pour évaluer le risque de violence posé par un élève et plus particulièrement le risque de fusillade en milieu scolaire, il faut appliquer à la fois la méthode scientifique et la méthode conceptuelle, car l'application exclusive de la première pourrait amener les enquêteurs à négliger de s'enquérir ou de tenir compte de facteurs pouvant dénoter une intention de violence ou une planification en ce sens.

D'autres personnes sont souvent au courant quand un individu envisage ou prépare une attaque. Dans bien des cas, ce sont leurs échanges avec lui qui permettent de découvrir le pot aux roses.

Il importe que la police, les enseignants, les autres élèves et les parents ne passent pas sous silence les indications ainsi données par l'individu, sciemment ou non, car elles peuvent aider à comprendre ses sentiments, ses pensées, ses fantasmes, ses attitudes et les comportements auxquels il se livre ou songe à se livrer et qui peuvent être signe de la planification d'un acte de violence. Il peut s'agir par exemple de paroles, d'écrits, de dessins ou de messages affichés dans un site de réseautage social.

MOTIFS ET INDICATEURS

Les motifs de violence en milieu scolaire varient. Ils peuvent être nombreux et sont parfois difficiles à déterminer. Parmi les facteurs souvent mentionnés par les auteurs de fusillades en milieu scolaire, on note :

- le sentiment d'injustice attribuable notamment à l'intimidation ou à une rupture;
- le désir de vengeance;
- le désir de célébrité ou de notoriété;
- le sentiment d'avoir une mission à accomplir;
- le besoin d'attirer l'attention sur un problème personnel ou de mettre fin à une douleur par le suicide.

Les indicateurs associés à un risque de violence accru peuvent inclure des troubles de la personnalité, par exemple : égocentrisme, idées grandioses, mentalité d'ayant droit, tendance à céder facilement à la frustration, habiletés d'adaptation limitées, besoin

DOSSIER

JEUNESSE

SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES ET DES ÉLÈVES

Il est parfois impossible de prévoir ou d'éviter les incidents de violence dans les écoles. Dans ces situations, les écoles canadiennes ont recours aux plans d'action pour les situations d'urgence en milieu scolaire (plans SAFE) de la GRC.

La base de données SAFE lancée à l'échelle nationale en 2007 donne aux policiers de l'information essentielle (plans d'étage, barrages routiers, évacuations sanitaires, lieux d'observation pour les policiers, zones réservées aux médias et aux parents) leur permettant de neutraliser toute menace (suspect armé, alerte à la bombe, déversement de produits chimiques ou crime contre les biens).

On compte environ 4 800 écoles sur le territoire de la GRC. Depuis 2007, 150 000 points d'intérêt, 187 000 photos et 17 000 plans ont été versés dans la base de données.

En 2010, l'Association internationale des chefs de police a décerné au programme le prestigieux prix Webber Seavey pour la qualité dans le domaine de l'application de la loi.

« En cas de doute, les écoles actionnent le plan de confinement parce que des secondes peuvent sauver des vies, signale le cap. Stu Leach, coordonnateur national du programme SAFE. Les policiers sont soulagés lorsqu'ils arrivent sur les lieux d'une fausse alerte. »

Leach ajoute que les plans sont évolutifs; ils ne sont jamais réellement terminés puisqu'ils doivent être mis à jour annuellement. ■

— Sigrid Forberg

d'attirer l'attention, faible estime de soi, impulsivité ou besoin de prendre des risques, dépression ou autres influences d'ordre psychiatrique.

Le rejet par des pairs, le manque d'intimité ou de stabilité au foyer, l'inefficacité de l'intervention parentale, la toxicomanie et l'imposition de mesures disciplinaires injustes par les autorités scolaires peuvent aussi accentuer le risque de violence.

Il ne faut pas oublier que l'adolescence est une période de forte évolution sur les plans physique, intellectuel, social et affectif. Elle est souvent marquée par des comportements, des attitudes et des traits de caractère désagréables qui se manifesteront à différents degrés et qui peuvent être mal interprétés. Il est généralement rare, cependant, qu'ils persistent à l'âge adulte.

RESPONSABILITÉS

L'évaluation des menaces a pour but ultime de prévenir la violence ainsi que de réduire et de gérer les risques. Les jeunes passent habituellement le plus clair de leur temps dans un milieu scolaire qui est le théâtre de la majorité de leurs contacts sociaux. C'est pourquoi le risque de violence est le plus grand lorsqu'ils sont à l'école.

Comme le milieu familial, l'école offre des possibilités de soutien stable et positif. Le soutien des parents et l'exposition à d'autres adultes responsables sont essentiels au bon développement et à la réussite des jeunes.

Les parents et le personnel scolaire doivent établir des limites quant aux comportements acceptables, exercer une surveillance et imposer une discipline équitable et cohérente. Aucun groupe ne peut à lui seul repérer les élèves qui risquent de s'en prendre aux autres et éviter la perpétration d'un acte de violence. Pour ce faire, il faut la participation soutenue et coordonnée du personnel scolaire, des élèves, des parents, des membres de la communauté et de la police. ■

Le serg.-dét. Sheil est membre de l'OPP depuis 26 ans. Il est affecté à la Section des sciences du comportement du Bureau des enquêtes et du soutien de l'OPP depuis 1997 et à l'Unité de l'évaluation des menaces depuis 2001. Il a effectué plus de 875 évaluations des menaces pour le compte d'organismes de justice pénale provinciaux, nationaux et internationaux et est reconnu à titre d'expert en évaluation des menaces et en gestion des risques par divers tribunaux de l'Ontario.

RADICALISATION DES JEUNES SOMALIENS

PERSPECTIVE DU SUD DE LA FRONTIÈRE

Par David H. Shinn, Ph. D., professeur auxiliaire, Elliott School of International Affairs George Washington University

La radicalisation des jeunes Somaliens en Amérique du Nord revêt deux formes principales : l'appui aux organisations extrémistes en Somalie et l'adhésion à des gangs somaliens aux États-Unis et au Canada. Ces deux phénomènes sont liés dans la mesure où l'aliénation sociale vécue par les personnes qui vivent dans une culture étrangère contribue à les pousser vers les gangs et organisations extrémistes.

Bien que cela soit inquiétant, il est important de souligner que seule une infime minorité de jeunes Somaliens sont attirés par ces groupes dangereux et nuisibles. Selon les estimations, il y aurait plus de 100 000 Somaliens aux États-Unis et entre 150 000 et 200 000 au Canada. La vaste majorité d'entre eux sont devenus de bons citoyens qui ne cherchent qu'à échapper à la violence qui règne en Somalie et à vivre mieux en Amérique du Nord.

Cela dit, la minorité qui adhère aux gangs ou appuie des organisations extrémistes en Somalie ou ailleurs nuit considérablement à l'image de la communauté en Amérique du Nord.

LES GANGS SOMALIENS ONT UN MODUS OPERANDI QUI DIFFÈRE DE LA PLUPART DES AUTRES GANGS. ILS NE « POSSÈDENT » PAS DE TERRITOIRE ET SONT TRÈS MOBILES.

LA CULTURE DES GANGS AUX ÉTATS-UNIS

Les gangs de jeunes de rue ont une longue histoire aux États-Unis où ils sont devenus un microcosme et une sous-culture de la société américaine. Ils ont souvent un territoire exclusif, une culture commune et leurs propres valeurs qui viennent remplacer celles qu'on retrouve dans la société en général en raison de liens familiaux, religieux, scolaires et communautaires. Chaque gang a sa propre culture, qui peut parfois ressembler à celle d'autres gangs.

La culture des gangs est marquée par la violence qui s'exerce souvent en raison du manque de perspectives d'emploi intéressantes, d'écoles de piètre qualité, de services publics inadéquats, de parents incompétents, d'églises et de mosquées inattentives et de discrimination, réelle ou perçue, de la part de la communauté élargie. Les gangs ethniques ont un besoin d'interaction sociale et sont apparus dans des communautés très diverses d'immigrants albanais, russes, chinois, serbes, nigérians, sud-africains, irlandais, iraniens, mexicains, brésiliens, argentins et, plus récemment, somaliens.

LES GANGS SOMALIENS EN AMÉRIQUE DU NORD

Il existe peu de données statistiques sur les gangs de jeunes Somaliens aux États-Unis, mais leur nombre et leur taille semblent être encore modestes. L'attention se concentre principalement sur la multiplication des gangs somaliens dans la région de Minneapolis-St. Paul, au Minnesota, appelées les villes jumelles, qui abrite la plus importante population somalienne aux États-Unis.

À l'origine, les gangs criminels somaliens étaient constitués d'un petit nombre de membres plus ou moins reliés, utilisant des signes et des symboles pour montrer leur appartenance au groupe et à sa culture. Contrairement aux gangs ordinaires, cependant, les premiers gangs somaliens avaient rarement une hiérarchie établie ou un chef particulier, même si les membres plus âgés étaient plus respectés que leurs cadets.

Selon un rapport commandé par le département des droits civils de l'État du Minnesota, la hausse des gangs est due en partie au vécu des réfugiés. Nombre de jeunes Somaliens qui ont transité par des camps de réfugiés se sont retrouvés au Minnesota dans des structures familiales brisées et aux prises avec le trouble de stress post-traumatique. À la mi-2009, on estimait que 400 à 500 Somaliens activaient dans des gangs dans la région métropolitaine.

Aujourd'hui, les gangs somaliens ont

Les gangs d'origine somalienne en Alberta ont rapidement compris qu'il leur serait plus lucratif de vendre des drogues, mais ils se sont heurtés à la résistance de gangs non somaliens davantage établis dans le trafic de drogues, comme les Hells Angels.

un modus operandi qui diffère de la plupart des autres gangs. Ils ne « possèdent » pas de territoire et sont très mobiles. Ils sont aussi difficiles à repérer parce qu'ils n'ont ni tatouages, ni signes, ni symboles. Enfin, ils sont bien organisés. Ceux établis au Minnesota semblent ainsi changer de tactique pour échapper à la loi et élargir leurs activités.

Mohammad Zafar a publié une étude en 2010 basée sur des entrevues réalisées avec quelques membres de gang dans les villes jumelles. Il conclut que les jeunes Somaliens se sont retrouvés dans un nouvel environnement où ils se sont sentis rejetés de toutes parts.

Les jeunes qu'il a interrogés ont déclaré avoir joint un gang pour faire partie de quelque chose, s'insérer et être respectés dans la rue. À leur arrivée aux États-Unis, les parents et les enfants ont vu leurs rôles s'inverser du fait que les premiers devaient fortement compter sur leur progéniture. De ce fait, les jeunes Somaliens ne pouvaient s'identifier à personne durant l'adolescence.

Le point zéro des gangs somaliens au Canada semble être l'Alberta, où au moins une trentaine de jeunes Somaliens ont trouvé la mort au cours des cinq dernières années dans des batailles violentes liées au commerce de la drogue. La plupart de ceux qui sont impliqués dans ce trafic sont partis de l'importante communauté somalienne de Toronto vers Edmonton, Calgary et Fort McMurray pour travailler dans l'industrie des sables bitumineux.

Ils ont vite compris que la vente de drogue leur rapporterait plus, mais se sont immédiatement heurtés à l'opposition de gangs plus anciens, comme les Hells Angels et les triades asiatiques. Certains de ces gangs ont recruté des Somaliens dans des rôles subalternes.

Les leaders de la communauté somalienne en Alberta croient que de nombreuses victimes étaient parentes ou se connaissaient avant même d'arriver dans la province, ce qui laisse croire qu'elles ont été entraînées dans le commerce de la drogue par des amis.

D'autres pointent du doigt l'absence d'autorité et d'encadrement paternels. Entre autres recommandations, les leaders de la communauté appellent les parents à jouer un plus grand rôle dans l'éducation de leurs enfants et demandent aux aînés, leaders, éducateurs et parents d'être davantage à l'écoute des préoccupations de la jeunesse somalienne.

LES SOMALO-AMÉRICANS ET L'EXTRÉMISME

On craint que des Somaliens recrutés par des organisations extrémistes, comme les milices al-Shabaab en Somalie, rentrent un jour aux États-Unis pour y commettre des attentats. Bien qu'une minorité de Somaliens appuient ou sont membres de ces organisations, ils sont assez nombreux dans différentes villes pour attirer l'attention et salir la communauté somalienne paisible.

La milice al-Shabaab possède l'un des

plus efficaces programmes de recrutement par Internet mis sur pied par des groupes extrémistes. Au début de 2007, elle s'est mise à recruter dans la région de Minneapolis-St. Paul. De petits groupes de jeunes Somaliens ont commencé à quitter Seattle, Boston, Portland (Maine) et Columbus (Ohio) pour la Somalie. Plus d'une vingtaine d'entre eux, principalement du Minnesota, avaient joint la milice à la mi-2009.

AVANT D'IMPUTER L'ÉCHEC DE LEURS ENFANTS À AUTRUI, LES PARENTS DEVRAIENT EXAMINER LEUR PROPRE RÔLE.

Bien que d'autres aient suivi, il est presque impossible de chiffrer leur nombre exact aujourd'hui. Ces Somalo-Américains qui ont joint la milice al-Shabaab viennent de divers horizons — on retrouve parmi eux autant de criminels que de citoyens intelligents et respectables.

LES SOMALO-CANADIENS ET L'EXTRÉMISME

En octobre 2009, le commissaire de la GRC, William Elliott, a averti que la radicalisation de la communauté somalienne américaine pouvait indiquer qu'un processus similaire est à l'œuvre au Canada. Il a mentionné la possibilité que des Somalo-Canadiens partis combattre en Somalie puissent revenir au Canada imprégnés d'une idéologie extrémiste et aptes à passer à l'action.

Mohamed Abdullahi Mohamed, un Somalo-Canadien qui a immigré en Ontario en 1989, a passé six mois avec la milice al-Shabaab en 2008, poussé, dit-il, par la présence de troupes éthiopiennes en Somalie. Lorsque la force éthiopienne a quitté la Somalie au début de 2009, il a été déçu par la milice et est rentré à Toronto où il tente de mettre sur pied un groupe baptisé Generation Islam pour lutter contre la radicalisation dans sa communauté.

LA VOIE À SUIVRE

L'intégration des Somaliens dans la société américaine n'a pas été facile. Ces derniers se sont retrouvés face à une langue et une culture nouvelles. Nombre d'entre eux ont dû composer avec la pauvreté et une structure familiale brisée. Cependant, le Canada et les États-Unis ont ouvert leurs portes aux Somaliens et à des immigrants d'une foule d'autres pays qui sont devenus partie intégrante de la société nord-américaine. Il n'y a donc pas de raison que les Somaliens échouent.

Bien que l'intégration dépende en partie des services sociaux, des écoles et des corps policiers locaux, les familles sont le premier rempart contre la radicalisation et la tentation des jeunes Somaliens d'adhérer à des gangs.

Rien ne peut remplacer l'attention des parents, de la fratrie et des grands-parents. Avant d'imputer l'échec de leurs enfants à autrui, les parents devraient examiner leur propre rôle.

Le deuxième rempart contre ce danger est le leadership à la mosquée. En incitant les jeunes Somaliens à agir de manière responsable et en bannissant tout extrémisme de la mosquée, les imams peuvent jouer un rôle de premier plan. Les organismes publics et communautaires pourront alors aider à résoudre les problèmes restants. ■

David Shinn, Ph. D., est professeur auxiliaire à la Elliott School of International Affairs de la George Washington University. Il a travaillé pendant 37 ans pour le service extérieur des États-Unis, et a notamment été en poste aux ambassades des États-Unis au Liban, au Kenya, en Tanzanie, en Mauritanie, au Cameroun et au Soudan en plus d'être ambassadeur au Burkina Faso et en Éthiopie.

INTERDISEZ LA NAVIGATION SOLITAIRE DANS LE WEB

Une nouvelle publication de la GRC invite les parents à surveiller l'activité de leur enfant dans Internet.

De plus en plus, les jeunes sont visés en ligne par des groupes radicaux, dont Al Qaïda dans la péninsule d'Arabie, par l'entremise de messages de violence extrémiste.

Ils ont recours à des supports attrayants pour les jeunes, dont les jeux vidéo, les images et des animations colorées pour communiquer leurs idéologies violentes et radicales.

Les jeunes en ligne et à risque Internet : un outil de radicalisation vise à informer les parents, les enseignants et d'autres intervenants en position d'influence – en particulier la police – de l'existence de cette menace et des mesures à prendre pour la réprimer.

Les jeunes sont particulièrement vulnérables devant ces influences car ils dépendent largement de l'information qu'ils obtiennent en ligne pour façonner leur opinion.

Cette image, obtenue d'un site web promouvant le radicalisme, est utilisée pour faciliter le recrutement des enfants et des jeunes et pour promouvoir les idées extrémistes.

« Les jeunes n'ont pas terminé de développer leur esprit critique », explique l'auteure du guide, Anna Gray Henschel, aux Enquêtes criminelles relatives à la sécurité nationale à la GRC. N'ayant pas la capacité d'évaluer la crédibilité, de rechercher d'autres perspectives ou de bien comprendre l'intention des messages diffusés en ligne, les jeunes peuvent facilement se laisser abuser. »

On recommande aux parents de prendre une part active à l'activité de leur enfant dans le Web en recourant à des contrôles logiciels, en surveillant les téléchargements, en aménageant l'ordinateur dans une aire ouverte, en engageant le dialogue et en consultant les critiques de sites Web.

Enfin, l'auteure du guide souligne l'importance d'encourager et d'habiliter les jeunes à signaler les contenus inappropriés et ce, pour enrayer le mal à la racine.

Pour consulter le rapport, visiter www.rcmp-grc.gc.ca.

— Sigrid Forberg

À TRAVERS LEUR REGARD

LA GRC AIDE DES JEUNES À PARLER DE LA DROGUE ET DE L'ALCOOL

Par Mallory Procunier, collaboratrice de la rédaction

Grâce à la cinématographie, des enfants de l'école intermédiaire Aqsarniit, à Iqaluit (Nunavut), ont un autre moyen de laisser libre cours à leur créativité tout en s'exprimant sur l'abus de drogues et d'alcool dans leur communauté.

Mark Caine, enseignant de septième année à l'école Aqsarniit, a créé un projet par lequel les élèves composent une histoire sur l'abus de drogues et d'alcool à Iqaluit, puis transposent leur récit à l'écran.

Les élèves membres du club de cinéma lancé par Caine et ses collègues Geela Jaw et Daniel Farrow acquièrent de l'expérience à toutes les étapes de production d'un film, dont l'écriture de scénarios, la réalisation, le jeu et le montage.

Le projet permet aux élèves non seulement de s'exprimer sur l'abus de drogues et d'alcool, mais aussi de se familiariser avec les possibilités de carrière dans l'industrie cinématographique, auxquelles ils n'auraient peut-être pas pensé autrement.

« L'œuvre est le fruit de leur point de vue et de leur vécu; ils peuvent s'exprimer par ce médium, fait remarquer Caine. Le projet vise surtout à amener les jeunes à prendre le contrôle et à accroître leur estime de soi. »

Mark Caine

Des élèves de l'école intermédiaire Aqsarniit jouent dans un film sur les dangers de la drogue et de l'alcool et le réalisent.

OFFRIR UNE TRIBUNE AUX ÉLÈVES

Le projet, intitulé *Through Inuit Eyes*, découle d'une initiative menée précédemment par Mark Caine auprès d'un groupe d'enfants du quartier Jane and Finch de Toronto, connu pour son taux élevé de criminalité et de toxicomanie.

Il avait alors compris que ces enfants désiraient vraiment prévenir la toxicomanie, mais n'avaient pas les moyens d'en parler ouvertement.

Fort du succès du projet à Toronto, Caine a proposé l'idée à Iqaluit et a demandé à la GRC au Nunavut d'appuyer les élèves et de leur montrer les répercussions réelles de l'abus de substances sur l'application de la loi.

« Nous savons que les jeunes sont exposés à la drogue dans la communauté, c'est pourquoi notre programme de santé a notamment pour but de les sensibiliser à la prévention de la toxicomanie et aux choix sains », explique Caine.

La gend. Angelique Dignard du Service de sensibilisation aux drogues et au crime organisé s'est jointe au projet et en a vite constaté les bienfaits.

« Cette initiative est importante, car les jeunes ne voient pas la réduction de la dépendance de la même façon que les adultes. La toxicomanie a des répercussions considérables sur la vie des adolescents, et ce n'est qu'en travaillant auprès d'eux que nous pouvons vraiment saisir leur point de vue », affirme-t-elle.

TISSER DES LIENS

La gend. Dignard a orienté Mark Caine vers la stratégie en matière de santé publique du gouvernement du Nunavut et ce, au bon moment puisque Iqaluit, la capitale, cherchait à lancer des initiatives communautaires de lutte contre la dépendance aux drogues et à l'alcool.

Caine a soumis son idée au comité, puis a obtenu le financement nécessaire, ce qui lui a permis de donner vie aux récits des élèves.

Le premier film relate le combat d'une famille contre la dépendance vu à travers les yeux d'une jeune fille touchée de près, et le deuxième raconte l'histoire d'une famille qui a tout perdu en raison de problèmes de dépendance, mais qui a l'espoir de s'en sortir.

Les élèves jouent dans leurs films, mais s'ils manquent d'acteurs, ils font appel à la collectivité.

Plusieurs cinéastes locaux leur ont aussi fait don de leur temps : Sebastian Icart leur a donné des conseils en animation, et Martin Ouimet et Qajaaq Ellesworth les ont aidés pour l'écriture et la réalisation.

Mark Caine a constaté que les élèves qui avaient la responsabilité de toutes les étapes de la production des films gagnaient en assurance tout au long du processus.

« Il est intéressant de voir l'évolution des jeunes : de très timides au début, ils finissent par être vraiment sûrs d'eux. »

La sensibilisation aux drogues et à l'alcool n'est que la première étape du projet, qui sera par la suite axé sur les problèmes sociaux dans la communauté, tels la négligence et l'abandon. Le groupe travaille aussi à la production d'un film d'animation sur les dangers liés à la drogue traités avec une touche d'humour.

Une fois les films terminés, Mark Caine espère en faire des publicités diffusées au Nunavut et un jour, partout au Canada. ■

LES FAITS

Prendre le volant sous l'influence de drogues ou d'alcool peut coûter beaucoup plus qu'une lourde amende ou un permis de conduire. En effet, la société en subit aussi les contrecoups financiers et sociaux.

Selon IPSOS REID, en 2010, 97 % des Canadiens considéraient l'ivresse au volant comme un problème de sécurité publique important.

Le ministère des Transports de la Nouvelle-Zélande estime que pour 100 décès d'automobilistes ou de motocyclistes sous l'influence de drogues ou d'alcool, il y a 54 décès de passagers et 42 décès d'autres usagers de la route qui étaient sobres.

Une personne sur cinq a admis à la Road Safety Authority de l'Irlande s'être retrouvée à bord d'une voiture dont le conducteur était intoxiqué par la drogue.

L'ivresse au volant est la cause de près de 25 % des accidents mortels en Ontario.

En 2009, le Centre canadien de la statistique juridique a signalé une hausse des infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies pour la troisième année d'affilée, la plus forte hausse ayant eu lieu à l'Î.-P.-É. (39 %). Avant 2007, ce taux était en baisse depuis 25 ans.

L'Australian Transport Safety Bureau a constaté que le conducteur ivre type est un homme entre 18 et 24 ans issu d'un milieu socioéconomique défavorisé, qui a un emploi de col bleu, est peu instruit et alphabétisé, célibataire ou divorcé, et a une faible estime de soi.

Selon l'Institute of Alcohol Studies du RU, l'alcool réduit le temps de réaction de 10 à 30 % et entraîne une vision floue ou double et une perte de vision périphérique. Tous ces symptômes sont dangereux, surtout combinés à une confiance excessive, autre effet secondaire fréquent.

En Australie, Olaf H. Drummer, de l'Université Monash à Melbourne, a constaté que l'alcoolémie moyenne chez les victimes d'accidents mortels s'élève à 0,15 %. La limite légale est de 0,05 % pour un permis de conduire sans restriction et de 0 % pour un permis d'apprentissage, provisoire, probatoire ou sous réserve.

Selon la National Highway Traffic Safety Administration des É.-U., les collisions causées par l'alcool représentent 18 % des 103 G$ en prestations d'assurance automobile versées dans ce pays. Une réduction de 10 % de ces accidents permettrait d'épargner 1,8 G$.

En 2010, le ministre des Transports sud-africain, S'bu Ndebele, a déclaré au Global Post que d'ici 2015, les accidents de la route seront la principale cause de décès chez les enfants de 5 à 14 ans en Afrique – devançant la malaria et le VIH/SIDA.

En 1954, Robert Borkenstein, de la police d'État de l'Indiana, a inventé l'éthylomètre, encore utilisé par la police pour mesurer le taux d'alcoolémie.

Le Programme d'experts en reconnaissance de drogues (ERD) a été élaboré par la police de Los Angeles dans les années 80. Pour être accrédités, les ERD canadiens doivent réussir huit examens et deux tests pratiques, et effectuer au moins 12 évaluations.

Depuis 2008, le refus de subir un test de dépistage de drogue est un acte criminel au Canada. Une première infraction de conduite avec facultés affaiblies par la drogue entraîne une amende minimale de 1 000 $ et une deuxième, un mois de prison.

En 2009, Philips a annoncé la création d'un appareil de dépistage, semblable à l'éthylomètre, qui permet de détecter la présence de cocaïne, d'héroïne, de cannabis, d'amphétamine et de méthamphétamine dans la salive d'un conducteur.

En octobre 2010, la Belgique est devenue le premier pays d'Europe à utiliser des tests salivaires pour les conducteurs soupçonnés d'être intoxiqués par la drogue.

Selon un rapport sur l'alcool au volant publié par l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale, les victimes de la route qui avaient de l'alcool dans le sang se remettent plus difficilement de leurs blessures.

En 2011, l'Irlande resserrera ses lois sur la drogue : les policiers pourront vérifier les pupilles des conducteurs et leur demander de marcher en ligne droite et de se tenir sur une jambe. Ceux qui refusent feront face à une amende de 5 000 € ou à six mois de prison.

UNE PHOTO SUFFIT

UNE APPLICATION QUI FACILITE LE SIGNALEMENT RAPIDE DE GRAFFITIS

Par Sigrid Forberg

Le Neighborhood Services Department (NSD) de la Ville de Phoenix, en Arizona, lutte contre les graffitis au moyen d'une nouvelle application pour téléphone intelligent.

L'application gratuite offerte sur les téléphones cellulaires iPhone et Droid fonctionne au moyen d'un système mondial de localisation (GPS) qui permet aux citoyens de prendre une photo d'un méfait puis de l'envoyer, ainsi que les coordonnées de son emplacement, immédiatement à la base de données du NSD.

Erynn Crowley, directrice adjointe du NSD, était à la tête du projet. Elle soutient que l'idée est venue d'un magazine présentant des rapports du gouvernement et de l'industrie et s'inspirait d'une initiative semblable en Californie.

Les employés municipaux ont aimé l'idée en raison de l'aspect pratique de l'application, mais aussi de sa durabilité sur le plan économique.

« L'un des principaux avantages de l'application, surtout dans le contexte économique actuel, c'est qu'elle est gratuite pour le public et pour nous. Nous pouvions aussi l'intégrer facilement à nos logiciels et systèmes actuels », affirme Mme Crowley.

L'application a été conçue par App-Order, une entreprise privée qui offre l'application gratuitement aux organismes gouvernementaux.

Il y a deux ans, après la publicité faite pour une autre application de signalement de graffitis créée par App-Order, plusieurs municipalités ont demandé à l'entreprise si elle pouvait concevoir un outil qui répondrait à leurs besoins.

« Les employés municipaux effectuaient la même tâche deux fois, explique Barry Steinhart, directeur général d'App-Order. Ils allaient sur le terrain pour prendre note des détails de l'incident, puis retournaient les entrer dans leur base de données, ce qui n'était pas efficace. »

Chaque fois qu'une ville fait appel à ses services, App-Order crée une application adaptée aux infractions aux règlements de la ville en question. Il ne lui faut que quelques jours pour concevoir une nouvelle application.

Cette application permet aux employés municipaux de gagner du temps lorsqu'une infraction est signalée : plus besoin d'effectuer une même tâche deux fois, le téléphone intelligent enregistre et envoie toute l'information nécessaire.

Dans certaines villes, comme à Phoenix, les citoyens peuvent signaler en quelques secondes un cas de vandalisme en prenant une photo plutôt qu'en faisant un appel ou en écrivant un courriel pour faire une description complète du méfait.

Et grâce au GPS, ils n'ont pas à se soucier de trouver leur emplacement exact.

M. Steinhart souligne que bien qu'elle repose sur une technologie poussée, l'application est très efficace et facile à utiliser par les personnes qui font le signalement et par les enquêteurs.

« L'application doit être très précise et permettre à l'utilisateur de faire le signalement rapidement, soit en moins d'une minute. Les gens ne veulent pas devoir rester dix minutes sur place. »

Selon Mme Crowley, l'application a été bien accueillie. En moins d'un an, elle aurait donné lieu à plus de 2 700 téléchargements et à 1 256 signalements de méfaits, dont plus de la moitié étaient liés à des graffitis.

D'après Tim Boling, directeur adjoint de la division de la revitalisation du NSD, qui comporte un programme ayant pour but d'enlever les graffitis 48 heures après leur signalement, les graffitis ont sur la collectivité des répercussions plus grandes que la plupart des gens ne croient.

« Ce n'est pas de l'art, ça détruit les quartiers, l'esthétique d'une ville », affirme-t-il, ajoutant que la Ville consacre plus de 2 millions de dollars chaque année à l'enlèvement de graffitis. « Les propriétaires d'entreprise ne veulent pas s'établir dans un quartier où abondent les graffitis, car ils peuvent entraîner une réduction allant jusqu'à 15 % de la valeur des propriétés. »

Mme Crowley ajoute que bien des gens possèdent un téléphone intelligent aujourd'hui, c'est pourquoi il importait d'aider les amateurs de technologie à faire leur devoir de citoyen plus facilement. De surcroît, cette mesure n'exige aucun investissement de la part de la Ville de Phoenix.

« À mon avis, il faut que le gouvernement suive l'évolution de la technologie et ne perde pas de vue ce à quoi les citoyens attachent de l'importance, car sa mission est de les servir, soutient Mme Crowley. Nous avons aussi pour mandat de faciliter l'accès à nos services. » ■

Les résidents de Phoenix (Arizona) peuvent dorénavant signaler des méfaits aux fonctionnaires municipaux au moyen de leur téléphone intelligent.

Neighbourhood Services Department de Phoenix

ENTRE LETTRES ET SQUELETTES

QUAND LES FAITS NOURRISSENT LA FICTION

L'intérêt pour la criminalistique a crû en flèche ces dernières années, en particulier dans les secteurs de la télévision et de l'édition. L'anthropologue judiciaire Kathy Reichs y est pour quelque chose, elle dont les romans ayant Temperance Brennan pour héroïne sont parus dans les années 90 et forment le point de départ de la populaire série télévisée Bones. *Sigrid Forberg, journaliste à la* Gazette*, s'entretient avec l'auteure au sujet de ses deux passions.*

Marie-Reine Mattera

Kathy Reichs écrit les aventures de Temperance Brennan, fondées sur sa propre pratique d'anthropologue judiciaire, depuis 1997.

EN QUOI CONSISTE AU JUSTE LE TRAVAIL D'UN ANTHROPOLOGUE JUDICIAIRE?

En ma qualité d'anthropologue judiciaire, j'ai pour tâche d'identifier les personnes décédées en déchiffrant, à l'aide de la science, les indices visibles sur leur cadavre et leurs os. Le plus souvent, j'établis comment et quand la mort est survenue. Mon métier m'amène à pratiquer des autopsies sur des restes partiellement ou complètement décomposés dans le but de déterminer les caractéristiques physiques du défunt et la cause de sa mort.

QU'EST-CE QUI VOUS A PORTÉE VERS L'ANTHROPOLOGIE JUDICIAIRE?

J'ai toujours été fascinée par l'anthropologie judiciaire. Enfant, déjà, j'aimais me livrer à des expérimentations scientifiques et résoudre des énigmes, deux choses qui font maintenant partie de mon métier. Ce qui me plaît, dans mon travail, c'est d'avoir à établir l'identité de personnes décédées et les circonstances de leur mort. Je suis en mesure de fournir des réponses aux familles endeuillées, de les aider à comprendre ce qui est arrivé aux êtres chers qu'elles ont perdus et, parfois, d'alléger leur peine.

VOUS AVEZ TÉMOIGNÉ DEVANT UN TRIBUNAL ONUSIEN AU RWANDA, MIS AU JOUR UN CHARNIER AU GUATEMALA ET IDENTIFIÉ DES PERSONNES DÉCÉDÉES DANS L'EFFONDREMENT DU WORLD TRADE CENTER. EN QUOI CES MISSIONS DIFFÈRENT-ELLES DE VOTRE TRAVAIL EN LABORATOIRE?

D'abord, ces missions étaient très médiatisées, beaucoup de monde m'observait et attendait avec intérêt mes conclusions. Dans plusieurs cas, j'ai dû faire énormément de travail de terrain, à l'extérieur du labo, souvent dans des conditions dangereuses et précaires. J'adore travailler à des projets d'envergure. Bien sûr, chaque affaire a son importance, mais être engagé dans une mission soulevant des enjeux qui dépassent le tas d'os qu'on a devant soi procure une satisfaction particulière, le sentiment tonifiant de faire quelque chose de vraiment utile.

Y A-T-IL DES AFFAIRES QUI VOUS ONT PARTICULIÈREMENT MARQUÉE?

Un jour, l'Église catholique de Montréal m'a approchée pour identifier des restes se trouvant sur son terrain, et j'en ai fait une partie de mon deuxième livre, *Death Du Jour*. L'identification historique offre un agréable changement. Malheureusement, ce sont souvent les cas troublants qui me marquent : victimes innocentes, personnes vulnérables, enfants, femmes maltraitées, vieillards. Ce n'est parfois qu'à grand-peine qu'on arrive à se libérer de certaines images.

APRÈS TOUT CE TEMPS, Y A-T-IL ENCORE UN ASPECT DE VOTRE TRAVAIL QUI VOUS EST PÉNIBLE?

Le plus dur, dans mon travail, c'est de côtoyer la mort au quotidien. Par moments, cela peut devenir une charge très lourde sur le plan émotif. L'écriture a été pour moi un exutoire salutaire.

COMMENT CHOISISSEZ-VOUS LES AFFAIRES QUI SERVENT DE BASE À VOS ROMANS?

Presque tous mes livres sont fondés sur mon expérience professionnelle. *Fatal Voyage*, par exemple, relate une enquête sur un écrasement d'avion à laquelle j'ai participé. *Devil Bones* est inspiré de faits étranges et réels comme la découverte de cire ou de plumes collées à des os de manière rituelle. La mise au jour de charniers au Guatemala a fourni le cadre à mon roman *Grave Secrets*. On ne sait jamais ce qui peut donner naissance à une histoire intéressante.

ÉCRIRE LES AVENTURES DE TEMPERANCE VOUS A-T-IL APPRIS QUELQUE CHOSE SUR VOUS-MÊME, À LA FOIS COMME AUTEURE ET COMME ANTHROPOLOGUE JUDICIAIRE?

Je crois que Tempe m'en apprend tous les jours. Son personnage a aiguisé ma conscience de la réalité de mon métier et de la perception que les non-initiés en ont. D'une certaine façon, mettre en scène une version fictive de moi-même me permet de mieux me comprendre.

Cela peut être tout à fait cathartique. D'autres fois, bien sûr, cela m'oblige à me dessiller les yeux.

QUEL GENRE DE RÉACTION AVEZ-VOUS RENCONTRÉE DE LA PART DE VOS CONFRÈRES ANTHROPOLOGUES?

Mes pairs m'ont apporté un soutien formidable. Comprenons-nous bien : ce sont des juges sévères quant à l'exactitude du portrait que je brosse de notre profession, mais je ne saurais souhaiter un appui plus enthousiaste de leur part. ■

COMBATTRE LE CRIME À L'INTÉRIEUR COMME À L'EXTÉRIEUR

LA BRIGADE PÉNITENTIAIRE DE KINGSTON A LES PIRES CRIMINELS À L'ŒIL

Par Mallory Procunier, collaboratrice de la rédaction

Même derrière les barreaux, les pires délinquants du Canada commettent l'inconcevable. Agressions entre détenus, fabrication d'armes de contrebande et homicides sanglants ne forment que quelques-uns des incidents violents qui surviennent dans l'un des pénitenciers à sécurité maximale de Kingston (Ont.).

Tout comme ils justifieraient l'ouverture d'une enquête s'ils avaient été commis à l'extérieur de la prison, ces crimes sont examinés en profondeur par un groupe intégré de policiers spécialisés.

BRIGADE PÉNITENTIAIRE

Établie à Kingston et composée de douze membres de la Police provinciale de l'Ontario (OPP), de la Police de Kingston et de la GRC, l'équipe de la Brigade pénitentiaire s'occupe de huit établissements dont le niveau de sécurité varie du minimum au maximum (Millhaven et le célèbre Pénitencier de Kingston).

À tout moment, l'équipe peut être appelée à enquêter sur des agressions, des homicides ou de la contrebande de drogue, pour ne citer que quelques exemples.

« Chaque jour est différent, et tout peut arriver », déclare le gend. Robert (Bob) Ferguson, seul membre de la GRC au sein de la Brigade. « C'est comme si on travaillait aux services généraux et qu'on ne sait pas ce qui nous attend. »

Étant donné la nature extrêmement exigeante de leur travail, les membres de la Brigade doivent être endurcis et comprendre la culture criminelle. Ils doivent aussi bien connaître le *Code criminel* et avoir de l'expérience dans la lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé.

« Il est indispensable pour nous de comprendre l'activité criminelle, car ces détenus sont connus dans le monde comme les plus dangereux », affirme le serg.-dét. Jim Gorry de l'OPP, responsable de la Brigade.

UN PARTENARIAT AVANTAGEUX POUR LA GRC

De l'intérieur, la Brigade peut procurer aux trois services de police qu'elle regroupe de précieux renseignements sur les détenus ainsi que sur leurs liens externes avec le crime organisé.

« Si un membre (de la Saskatchewan) enquête sur un détenu lié à un crime local, Bob peut l'aider en consultant une plus grande banque de renseignements et ainsi soutenir l'enquête en cours, en plus de trouver des liens avec d'autres incidents », explique le s.é.-m. Andy Harper, resp. du Détachement de Kingston.

Le gend. Ferguson répond aux demandes de service opérationnel que le Détachement de Kingston reçoit au sujet de détenus des pénitenciers de la région. Il accède directement aux dossiers des établissements et à l'information de la Police de Kingston et de l'OPP.

Le fait de disposer de tous ces renseignements lui permet d'aider les enquêteurs à retrouver facilement la trace du fautif.

« Il est important pour la GRC de se surpasser lorsqu'elle participe à une opération policière conjuguée. Bob est un enquêteur expérimenté et compétent qui possède des aptitudes favorisant ce travail interorganismes. Il rehausse l'image de la Gendarmerie pour qui il est une ressource remarquable », ajoute le s.é.-m. Harper.

La collaboration avec d'autres organismes au sein de cette équipe très unie s'avère propice à la création de nouvelles relations et au renforcement de celles qui existent déjà.

« La quantité de travail effectué ici est telle que les groupes sont interdépendants et c'est une excellente façon de créer des partenariats », admet le gend. Ferguson.

Les membres de la GRC ne sont pas les seuls à profiter de ce partenariat.

« L'avantage de collaborer avec la GRC, c'est que, dans les enquêtes menées dans plusieurs territoires, il est plus facile de nouer des liens avec les communautés ciblées », précise le serg.-dét. Gorry.

INTÉGRATION

Par ce partenariat, la GRC de Kingston ne se contente pas de mieux se préparer aux enquêtes criminelles dans la région; elle joue un rôle plus important aux côtés de la police municipale.

Dernièrement, elle a fait intervenir des membres de tout le pays dans une enquête sur un homicide et a affecté des policiers et l'équipe antiémeute pour aider à maîtriser la foule lors d'une activité de retrouvailles à l'Université Queen's. Le Détachement songe actuellement à une possibilité d'échange de membres avec le Service de police de Kingston.

« Nous devons tirer parti de nos relations à l'échelle locale et renforcer celles qui sont déjà établies », conclut le s.é.-m. Harper. ■

RÉCENTES ÉTUDES POLICIÈRES

Voici des extraits d'études récentes en matière de justice et d'application de la loi. Pour consulter les rapports intégraux, veuillez visiter le site Web indiqué à la fin de chaque résumé.

ÉVALUATION DE GILETS PARE-BALLES USAGÉS

Par Christopher Withnall
Pour Biokinetics and Associates Ltd.

Les chercheurs de Biokinetics and Associates évaluent l'efficacité des gilets pare-balles souples usagés.

En partenariat avec le Centre canadien de recherches policières et avec l'appui de l'Association canadienne des chefs de police et de l'Association des chefs de police de l'Ontario, les chercheurs ont mis à l'épreuve 150 gilets pare-balles usagés et déclassés de niveau II du NIJ.

Cette étude vise à établir un fondement scientifique pour créer un protocole général de remplacement des gilets pare-balles usagés. Actuellement, un gilet est valide pendant cinq ans ou plus, selon le service de police.

Les gilets à examiner, fournis par 22 services de police canadiens, ont été soumis à des épreuves balistiques conformes au protocole NIJ utilisé pour leur homologation originale.

Conformément au protocole de niveau II du NIJ, il faut tester les gilets pare-balles souples en tirant une balle semi-blindée à pointe tendre avec un .357 magnum et une balle blindée avec un 9 mm, à des vitesses précises. Pour être homologué, le produit doit stopper la balle à ces vitesses. Le niveau minimal de protection du vêtement écrit sur l'étiquette correspond à la vitesse la plus faible.

Tirées à la vitesse indiquée ou moindre, les balles de .357 ont perforé 18 gilets (12 %). De ce nombre, trois (2 %) ont échoué à une vitesse d'impact inférieure à la vitesse minimale. Toutefois, la norme NIJ la plus récente permet une certaine dégradation, rendant ces résultats acceptables.

Les balles de 9 mm tirées à la vitesse indiquée ou moindre n'ont perforé aucun gilet.

Les gilets testés avaient entre 2 et 17 ans. Fait intéressant, les résultats démontrent que la conception initiale et la fabrication des gilets, et non le nombre d'années de service, en déterminent l'efficacité.

Des gilets ayant de 13 à 17 ans ont réussi les tests, tandis que d'autres, âgés de 3 ans seulement, ont été perforés. Les gilets de 6 et 7 ans ont obtenu le taux d'échec le plus élevé.

Le rapport indique que ces résultats sont préliminaires et que les gilets testés ne sont peut-être pas représentatifs des gilets actuellement utilisés.

Biokinetics and Associates continuera de recueillir des produits déclassés pour poursuivre ses tests. Lors d'études futures, les chercheurs veulent tester les gilets pare-balles à la vitesse la plus faible. Cette méthode devrait les aider à trouver les produits les moins conformes.

VOUS TROUVEREZ LE RAPPORT INTÉGRAL (EN ANGLAIS) À L'ADRESSE SUIVANTE :
CSS.DRDC-RDDC.GC.CA

Écovandalisme dans la forêt de Tasmanie en Australie.

CRIMES CONTRE L'ENVIRONNEMENT EN AUSTRALIE

Par Samantha Bricknell
Pour l'Australian Institute of Criminology

En Australie, les crimes contre l'environnement n'ont pas toujours été un sujet de préoccupation d'ordre juridique.

Cependant, comme la vulnérabilité de l'environnement et les conséquences à long terme de pratiques nuisibles se précisent, le gouvernement réagit.

Le présent rapport vise à remédier à l'absence de comptes rendus complets sur les crimes contre l'environnement en examinant la documentation disponible ainsi que les lois et les pratiques juridiques liées aux crimes contre l'environnement en Australie.

Voici les crimes contre l'environnement les plus courants en Australie : pollution et élimination illégale des déchets; commerce illégal lié à la faune et la flore; dommages à la biodiversité; pêche illégale, non réglementée et non déclarée (par des Australiens et des étrangers); nettoyage illégal de la végétation indigène; exploitation forestière et commerce du bois illégaux; vol d'eau.

L'ampleur véritable de la criminalité environnementale est difficile à cerner. Les données et les analyses publiées sont incomplètes et ne révèlent pas de tendances générales en la matière.

Les données indiquent que les crimes contre l'environnement ne diminuent pas. Certaines personnes ne se rendent pas compte des dommages qu'elles causent à l'environnement, alors que d'autres le font exprès.

Comme les lois et les règlements en matière de conservation et de protection, de gestion de l'environnement et de développement durable diffèrent en fonction de l'État ou du territoire, les infractions et les peines varient beaucoup à l'échelle du pays.

En général, les activités pouvant nuire à l'environnement exigent un permis. La détection des infractions dépend grandement de contrôles, de vérifications et d'opérations ciblées de routine.

Il existe aussi plusieurs organismes indépendants qui veillent à la protection et à la gestion des ressources naturelles ainsi qu'à

la réglementation des pratiques nuisibles pour l'environnement.

Bon nombre de ces organismes offrent des services de plaintes par téléphone ou en ligne où il est possible de signaler des comportements suspects ou des dommages évidents à l'environnement.

D'autres veillent à la prévention des méfaits contre l'environnement en élaborant des plans de gestion spécialisés, en renseignant la population et en s'associant à d'autres groupes d'intérêt.

En Australie, la plupart des actes illégaux sont traités avec indulgence au moyen d'avis d'infraction et, lorsqu'il y a poursuite, on impose le plus souvent l'amende minimale.

La probabilité de poursuite varie selon le territoire de compétence. Par exemple, dans deux États, des tribunaux spécialisés s'occupent des affaires liées à l'environnement, tandis qu'ailleurs ce sont presque exclusivement des cours de magistrats qui traitent ces affaires.

On se demande si les poursuites criminelles constituent le meilleur moyen de s'attaquer aux délinquants. Pour les grandes entreprises, les amendes font partie des dépenses d'exploitation. Il est aussi prouvé que les faibles peines imposées ne sont pas un facteur de dissuasion suffisant.

Les peines alternatives, même si tous les tribunaux ne peuvent pas les imposer, sont une bonne solution. Il s'agit de peines sur mesure qui obligent le délinquant à réparer les torts causés.

Cela dit, d'autres recherches sont nécessaires pour mieux comprendre l'ampleur de la criminalité environnementale.

VOUS TROUVEREZ LE RAPPORT INTÉGRAL (EN ANGLAIS) À L'ADRESSE SUIVANTE :
WWW.AIC.GOV.AU

LES JEUNES, LES ARMES BLANCHES ET LES ARMES À FEU

Par Arianna Silvestri, Mark Oldfield, Peter Squires et Roger Grimshaw

Les meurtres récents d'adolescents et d'enfants laissent croire qu'un nombre croissant de jeunes commettent des crimes violents.

Les recherches indiquent cependant que les agressions au couteau ne datent pas d'hier. Au Royaume-Uni, en temps de paix, les jeunes se sont toujours plus entretués avec des couteaux que des armes à feu. Bien que les armes à feu soient moins courantes et accessibles que les couteaux, les tendances à long terme des crimes commis avec l'un ou l'autre sont très semblables.

Le rapport porte sur les diverses connaissances liées aux attitudes et aux comportements des jeunes entre 1998 et 2008 dans le but d'évaluer l'efficacité de la lutte contre les armes.

PRINCIPALES CONSTATATIONS

- il existe de nombreuses initiatives, mais peu de preuves quant à leur efficacité;
- aucune stratégie ne s'est avérée efficace à long terme;
- le recours aux armes est un symptôme d'un problème plus grand lié aux conditions sociales, psychologiques et économiques;
- le désarmement ne suffit pas – les politiques doivent permettre de comprendre le besoin perçu de posséder une arme;
- le travail de santé publique doit protéger les enfants contre les mauvaises influences.

Malgré tous les efforts faits pour changer le penchant des jeunes vers les armes, le manque de financement et l'absence d'étude indépendante ne permettent pas de tirer de conclusions finales.

Dans des études connexes sur la réduction de la consommation d'alcool (une cause de violence connue), les programmes de counselling offerts par des infirmières ont connu plus de succès.

La plupart des recherches démontrent que plusieurs organismes locaux combattent la violence armée chez les jeunes avec plus d'efficacité que des groupes de consultation œuvrant seuls.

À Boston, on a réuni des travailleurs communautaires et des agents de probation et de libération conditionnelle pour aider les jeunes à risque. Les conseils sur l'abus de drogues, la formation sur les compétences fonctionnelles et les possibilités de loisirs et d'études ont connu un franc succès.

CE QUI NE FONCTIONNE PAS POUR RÉDUIRE LA VIOLENCE ARMÉE :

- approches répressives
- peines plus sévères
- tentatives de perturbation de l'approvisionnement illégal
- programmes de rachat et d'échange d'armes
- perquisitions et saisies d'armes à feu
- interdiction des armes à feu, restrictions sur l'acquisition
- « tolérance zéro » dans les écoles
- programmes de visites de prisons fondés sur la peur

RISQUE ET PROTECTION

Les méthodes prédictives, comme la vérification des influences et des fréquentations d'une personne (famille, école, pairs et collectivité), doivent être utilisées avec prudence.

Ces méthodes ne sont pas infaillibles et le fait d'étiqueter des jeunes comme des criminels peut leur nuire.

LE VOISINAGE ET LES DÉSAVANTAGES

Le manque de possibilités, la discrimination raciale, l'exclusion sociale et les niveaux de violence influencent souvent le comportement des jeunes et leur recours à la criminalité.

Pour certains jeunes, il importe de poser des gestes qui leur assureront une crédibilité dans la rue et le respect de leurs pairs. S'ils se rapprochent ainsi des autres jeunes, ils s'éloignent par contre de la collectivité en général et des valeurs qui y sont associées.

JUSTICE PÉNALE OU SANTÉ PUBLIQUE?

Des études ont démontré qu'un contact avec le système de justice pénale peut aller à l'encontre du but recherché. Les mesures dissuasives peuvent même intensifier la violence chez les jeunes.

Certaines stratégies prometteuses de prévention de la violence chez les jeunes sont axées sur la santé publique. La reconnaissance précoce des problèmes et la gestion des facteurs de risque par des facteurs de protection semblent pouvoir réduire les comportements délinquants et violents.

VOUS TROUVEREZ LE RAPPORT INTÉGRAL (EN ANGLAIS) À L'ADRESSE SUIVANTE :
CRIMEANDJUSTICE.ORG.UK

ENQUÊTE SUR LES CRIMES DE GUERRE ET LES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

LES LEÇONS APPRISES DU TRIBUNAL SPÉCIAL POUR LA SIERRA LEONE

Par Robert C. Hotston

Beaucoup d'encre a coulé au sujet des procès pour crimes de guerre depuis ceux de Nuremberg, il y a plus de 50 ans. Cela dit, l'enquête sur les crimes contre l'humanité est un aspect qui mérite sans aucun doute plus d'attention. Si les tribunaux internationaux présentent des similarités, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL) a posé des difficultés particulières en matière d'enquête qu'examinera l'auteur du présent article, en sa qualité d'enquêteur criminel pour le Bureau du procureur du TSSL.

À l'instar d'autres tribunaux criminels internationaux, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL) est une institution juridique établie dans le but de traduire en justice les auteurs des violations au droit humanitaire international, commises à une époque et en un lieu précis, en l'occurrence, la guerre civile qui a secoué la Sierra Leone entre 1991 et 2002.

Le TSSL a été créé par le gouvernement de la Sierra Leone et les Nations Unies le 16 janvier 2002, avec pour mandat de traduire en justice les principaux responsables des graves violations au droit humanitaire international et aux lois de la Sierra Leone, commises dans le territoire du pays après le 30 novembre 1996.

Le Bureau du procureur (BP) du Tribunal spécial cherchait à enquêter sur les membres de divers groupes armés (le Front révolutionnaire uni, le Conseil révolutionnaire des forces armées et la Force de défense civile) ainsi que sur certains sujets (l'ancien président du Libéria, Charles Taylor), puis à les traduire en justice.

Cela dit, les enquêteurs du BP ont dû affronter des difficultés importantes dans leur démarche.

LA SECTION DES ENQUÊTES DU BP

L'enquête sur les crimes contre l'humanité relève de la section des enquêtes du BP. La position des enquêteurs criminels au sein du Tribunal spécial est particulière.

Ainsi, les enquêteurs peuvent être des agents de la police de la Sierra Leone ou de l'étranger. Parmi les enquêteurs, on compte à tout moment au moins six policiers canadiens.

Les seuls enquêteurs investis de pouvoirs policiers sont ceux de la police de la Sierra Leone, et seulement à l'intérieur de leur territoire de compétence.

Les enquêteurs étrangers n'ont aucun pouvoirs policiers. L'affectation dans un milieu post-conflit, pratiquement dénué d'infrastructures et sans autorité, posait déjà des difficultés importantes. Mais ce n'était pas tout.

DE QUI RELÈVE L'ENQUÊTE?

Au sein du TSSL, les équipes d'enquête relevaient de gestionnaires d'enquête criminelle, mais il y avait généralement un ou deux conseillers juridiques affectés à chaque équipe, qui avaient souvent été procureurs au sein de leur territoire de compétence. La présence de deux groupes de professionnels également compétents et rémunérés au sein d'une enquête a posé l'un des plus grands conflits au sein du BP.

De manière générale, dans un régime de common law comme celui du Canada et de la Sierra Leone, ce sont les policiers qui sont responsables d'une enquête criminelle. Mais les policiers et les procureurs sont considérés comme étant distincts, mais égaux, dans l'enquête et la poursuite d'un crime.

De nombreux enquêteurs au BP, qu'il s'agisse de policiers actifs ou anciens, sont issus de l'un ou l'autre des pays susmentionnés.

Dans le régime de droit civil, par contre, ce sont habituellement les juges d'enquête qui sont responsables de l'enquête; ils confient certaines fonctions d'enquête aux policiers. Il arrive souvent qu'un policier repère et arrête un individu, qui sera par la suite interrogé par le juge d'enquête. Plusieurs procureurs du BP sont issus d'un tel régime.

Le fait pour un enquêteur de police d'expérience issu du régime de common law de relever d'un juge d'enquête ou d'un procureur peut poser difficulté étant donné que la formation que chaque groupe reçoit en vue d'assumer sa profession est très similaire.

ÉLÉMENTS DE L'INFRACTION

Les enquêteurs de police chargés d'enquêter sur ces crimes doivent être davantage instruits par les conseillers juridiques et les procureurs au sujet des éléments d'infraction à prouver -- l'objet de l'enquête, la preuve requise et les règles de preuve pertinentes. Une telle formation doit avoir lieu avant le début de l'enquête, et non pendant ou après, afin d'éviter le gaspillage de temps et de ressources et de faire en sorte de recueillir les preuves voulues.

INTERROGATION

Dans certains régimes juridiques, la police peut recourir à la brutalité ou à la torture pour obtenir de l'information. Dans les régimes de droit civil, on privilégie l'autre pôle en adoptant une méthode de questions et réponses.

Les techniques d'entrevue judiciaire modernes, où l'on évite les questions orientées au profit d'une démarche axée sur le comportement, n'étaient pas vues d'un œil favorable par les membres du TSSL qui étaient issus de divers régimes de justice pénale, qu'il s'agisse de la common law ou du droit civil.

Dans de nombreux cas, l'enquêteur avait pour simple tâche de poser des questions préétablies et de consigner la réponse, sans se préoccuper de l'interaction entre l'enquêteur et le témoin.

OUÏ-DIRE

Les enquêteurs criminels de la common law sont très réticents à utiliser des preuves fondées sur le ouï-dire. Les tribunaux internationaux, dont le TSSL, sont plus ouverts à l'égard de cette règle.

Ce qui offre aux juges d'instance plus de latitude dans l'acceptation de preuves dans la recherche de la vérité.

Il faut rappeler aux enquêteurs que les ouï-dire devraient être pris en compte dans l'établissement de la preuve.

Gracieuseté Robert C. Hotston

Un poste de contrôle des Nations Unies dans la capitale libérienne de Monrovia, où des milliers de réfugiés de la Sierra Leone se sont rendus pour échapper à la guerre civile.

COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Repérer et arrêter les fugitifs, recruter des sources, relever des témoins et recueillir des éléments de preuve pertinents n'est pas une tâche facile pour l'enquêteur de crimes de guerre lorsqu'il se trouve dans un État souverain.

En vertu du droit international, aucun État n'est tenu de collaborer avec un tribunal spécial. Dans la mesure du possible, le tribunal a conclu des ententes d'entraide spécifiques avec les pays concernés.

Il pouvait être difficile d'obtenir de l'information auprès de la police ou du service de renseignement d'un pays donné sans habilitation sécuritaire. Dans certains cas, les enquêteurs du TSSL étaient perçus comme des agents de renseignements et le pays jugeait alors la diffusion d'information comme préjudiciable à l'intérêt national.

Dans de nombreux cas, les enquêteurs étaient contraints de nouer des rapports personnels avec des membres de la police ou du service de renseignement national pour obtenir leur concours. Il s'agissait d'un processus fastidieux.

Et lorsque les enquêteurs, qui avaient été détachés auprès du Tribunal spécial, retournaient à leur organisme d'attache, de tels contacts étaient souvent rompus; il fallait déployer de nouveaux efforts pour établir des rapports et obtenir l'information qui en découlait.

Par ailleurs, tandis que les enquêteurs se consacraient activement à la recherche de preuves, les membres de services de police et de renseignement étrangers tâchaient de déterminer ce que les enquêteurs savaient. Des témoins qui se méfiaient des enquêteurs du TSSL se montraient réticents lorsqu'interrogés par des représentants du service de police de leur pays.

Pour compliquer les choses, les enquêteurs ne pouvaient être certains de l'allégeance des personnes avec qui ils traitaient. On craignait notamment que l'information qu'ils donnaient aux représentants des services nationaux parvienne aux personnes mises en accusation par le BP ou leurs partisans, ce qui risquait de compromettre l'enquête.

SÉCURITÉ PERSONNELLE

Outre les risques posés pour l'enquête au moment de traiter avec le service de police ou de renseignement national, d'autres éléments nécessitaient des précautions particulières.

Citons par exemple les vols, les introductions par effractions, les voies de fait et vols qualifiés ainsi que les manifestations politiques. Il y avait également la menace posée par les maladies et l'absence de traitement médical adéquat, les collisions de la route et les incendies. Le simple fait de savoir quelle marque d'eau embouteillée était sûre pouvait prévenir un risque mortel.

CONCLUSION

On a beaucoup écrit sur les causes des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, ainsi que sur l'évolution du droit criminel international dans le traitement des infractions les plus graves. Dans le présent article, nous avons abordé non pas les aspects juridiques des enquêtes en la matière, mais plutôt les problèmes pratiques de telles enquêtes.

Si certains laissent entendre qu'il suffit de connaître les lois et les jugements pertinents des tribunaux qui régissent l'enquête en cours, de nombreux problèmes ne sauraient être résolus par la seule législation.

De nombreux problèmes découlent des différences entre les systèmes de justice criminelle dont sont issus les enquêteurs et les procureurs, et entre leurs rôles respectifs au sein de ces systèmes. En fin de compte, la collaboration est essentielle entre les deux groupes pour qu'une enquête et une poursuite soient efficaces.

Afin d'atténuer les risques de conflit, il faut organiser des séances de familiarisation entre les membres de la police et des services de poursuite relevant de différents systèmes de justice. Toutes les parties doivent être sensibilisées aux avantages et aux lacunes des différents systèmes, les rôles qui y sont joués et leur incidence sur le processus d'enquête.

En général, on doit procéder à une formation plus approfondie des enquêteurs et des procureurs au moment de l'affectation à une enquête internationale, formation qui devrait porter sur les enjeux de sécurité personnelle et sur la collecte de renseignements, en passant par la gestion de cas.

Les crimes contre l'humanité constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. La poursuite des auteurs de tels actes nécessite pour les représentants qui ont le privilège d'enquêter sur eux de recevoir une formation satisfaisante en droit criminel international et sur toutes les questions de diversité qui compliquent ce genre d'enquête. ■

ANATOMIE D'UNE COLLISION DE LA ROUTE

L'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS GRAVES DE LA ROUTE S'APPARENTE À CELLE SUR LES HOMICIDES

Par Cris Leykauf, collaboratrice de la rédaction

Des équipes de porte-à-porte. Un mandat pour prélèvement de sang. Des séquences vidéo. La déposition de témoins. La comparaison d'ADN.

Si tous ces éléments font penser à une enquête sur un homicide, c'est bien de cela qu'il s'agit. L'Équipe d'enquête sur les collisions criminelles (EECC) du Détachement de Surrey de la GRC a le mandat exclusif d'enquêter sur les accidents de la route qui se sont soldés par un décès ou des blessures graves. Afin d'accroître les chances que des accusations soient portées, on traite désormais ces dossiers comme une enquête sur un homicide.

Dans le passé, les équipes de la sécurité routière à Surrey devaient composer avec les exigences de l'application du *Code de la route* et celles d'enquêtes complexes. En raison de cette complexité, les enquêtes pouvaient nécessiter plus d'un an avant d'être conclues.

« Auparavant, il n'y avait pas de critère à suivre pour les accidents graves de la route, explique le cap. Bruce Macgillivary, qui dirige l'EECC. Il nous fallait des règles uniformes. »

Lorsqu'elle a été formée en janvier de l'année dernière, l'équipe de huit membres a adopté les techniques de gestion des cas graves, notamment pour ce qui est de désigner un gestionnaire de dossier et d'assurer la divulgation électronique au tribunal.

« Nous espérons qu'en bout de ligne, ce genre d'enquête convaincra plus de suspects de plaider coupable, si un dossier solide est présenté à la Couronne», explique le cap. Macgillivary.

Ce n'est pas par hasard si les méthodes de l'EECC s'apparentent à celles de l'Équipe intégrée d'enquête sur les homicides de la C.-B., la plus importante équipe du genre au pays.

Il n'y a pas tellement de différences entre une enquête sur un homicide et une enquête sur une grave collision mortelle, ajoute le cap. Macgillivary. À l'instar des enquêteurs d'homicide, son équipe s'efforce de repérer des témoins et de consulter les commerces environnants pour obtenir un enregistrement vidéo de l'accident ou des circonstances qui ont mené à l'accident.

Si l'EECC assume le travail d'enquête, elle collabore étroitement avec le service intégré d'analyse et de reconstitution des collisions de la route (Integrated Collision Analysis and Reconstruction Service, dit ICARS).

Les agents du service ICARS sont des spécialistes dûment formés chargés d'examiner les preuves matérielles sur les lieux d'un accident de la route, comme les traces de freinage, pour tirer des conclusions sur la vitesse et le freinage. Ils sont également entraînés à examiner les ceintures de sécurité et peuvent recueillir des données du système de coussins gonflables d'un véhicule, enregistrées quelques secondes avant la collision.

Le service ICARS, administré par le service de police régional du Lower Mainland, se rend sur les lieux des collisions mortelles survenues dans tout le territoire du Lower Mainland de la province.

ÉTUDES DE CAS

En septembre, un jeune homme marchant en bordure de la route Fraser a été heurté par un véhicule. Il n'y avait aucun témoin, mais les enquêteurs ont pu relever les fragments d'un phare automobile. Le Détachement de Surrey de la GRC a diffusé un communiqué qui a incité un avocat à téléphoner pour signaler qu'un témoin était disposé à faire une déposition. Toutefois, personne ne s'est présenté.

Entre-temps, les enquêteurs ont reconstitué le phare et conclu que la voiture en cause était une Volkswagen Jetta City. Un autre communiqué a été diffusé. Les enquêteurs ont dressé la liste de toutes les Volkswagen Jetta City dans le Lower Mainland et étaient prêts à communiquer avec chaque propriétaire. Cela dit, l'avocat a communiqué de nouveau avec eux et cette fois, le témoin s'est manifesté.

Voilà le genre de résultats que souhaite le cap. Macgillivary.

Des circonstances inhabituelles viennent parfois compliquer l'enquête. Parmi les cas du genre dont a traité le cap. Macgillivary, citons le suicide tragique d'une personne qui s'est jetée volontairement contre la circulation venant en sens inverse, ainsi qu'un décès provoqué par le conducteur d'un véhicule circulant alors qu'il se livrait à des ébats sexuels avec le passager.

ÉLARGISSEMENT DE L'INITIATIVE

Des équipes similaires existent à Langley et à Burnaby, et d'autres sont en voie d'être créées à Chilliwack, à Mission, à Boston Bar et à Hope, souligne le surint. Norm Gaumont, chargé de la Sécurité routière de la GRC dans le Lower Mainland. On prévoit également établir des équipes dans d'autres villes.

« Nous voulons nous assurer que toutes ces équipes jouissent de la même formation poussée, qui comprend notamment des cours sur les crimes graves, la gestion de dossiers, l'enquête sur les collisions criminelles et sur les crimes graves, ajoute le surint. Gaumont. À l'heure actuelle, nous développons nos capacités en matière de formateurs. Nous procédons par étape, afin d'agir efficacement. »

L'objectif pour les nouvelles équipes d'enquêtes sur les collisions est de présenter des dossiers d'enquête sur des collisions graves à la Couronne dans les six mois. Ce qui permettra aux procureurs de la Couronne d'avoir tous les recours, soit de procéder par déclaration sommaire de culpabilité ou par voie de mise en accusation.

Ce qui signifie que les sujets condamnés pour conduite dangereuse ou en état d'ébriété devront assumer les conséquences de leurs actes. ■

L'Équipe d'enquête sur les collisions criminelles du Détachement de Surrey de la GRC traite désormais les accidents de la route comme des enquêtes sur des homicides.

Détachement de Surrey de la GRC